



CARE INTERNATIONAL AU NIGER
Programme de Gestion équitable des Res-
sources Naturelles et de Renforcement de
la Société Civile – PROGRES

RAPPORT d'Étude

ÉTUDE

DES DYNAMIQUES SOCIALES

SUR LES PUIITS DE LA PAIX

(PDP2 – NIGER ORIENTAL)

Hadizatou ALHASSOUMI, Fabienne DESRAY et Bertrand GUIBERT (IRAM)

Avec la collaboration des communautés partenaires du projet,

De Lamine Abagna MOUSTAPHA, chef de projet

Et des animateurs : Tahirou MANI et Adam KOBRE

16 août 2013 - version provisoire

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière 75013 Paris France

Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31

iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis Bâtiment 3 •

34980 Montferrier le Lez France

Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

iram34@iram-fr.org

Remerciements

La mission tient à remercier l'ensemble de l'équipe du projet PDP, le PROGRES, les organisations partenaires, de CARE, pour l'accueil chaleureux et la fructueuse collaboration qui se sont révélés durant cette étude.

Sommaire

SOMMAIRE.....	4
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	5
1. INTRODUCTION.....	7
1.1. RAPPEL DU CADRE D’INTERVENTION.....	7
1.2. OBJECTIFS DE LA MISSION.....	8
1.3. DÉROULEMENT DE LA MISSION	9
1.4. MÉTHODOLOGIE ADOPTÉE.....	9
2. CONSTATS DE L’ÉTUDE.....	11
2.1. CONSTATS DES FONCTIONNEMENTS À L’INTÉRIEUR DE LA GRAPPE.....	11
2.1.1. Observations au niveau des puits de la paix :	11
2.1.2. Observations au niveau des autres puits de la grappe	16
2.2. CONSTATS DES DYNAMIQUES COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES.....	18
2.2.1. Au niveau communal	18
2.2.2. Au niveau intercommunal	20
2.2.3. Relations des communautés entre elles.....	21
3. ENSEIGNEMENTS DE L’ÉTUDE SUR LES DYNAMIQUES SOCIALES.....	27
3.1. CHANGEMENTS LIÉS À LA DÉMARCHE.....	27
3.1.1. Craintes exprimées	27
3.1.2. Impulsions générées par la démarche PDP.....	30
3.2. LES VULNÉRABILITÉS : INCLUSION OU EXCLUSION DES PLUS VULNÉRABLES.....	35
3.2.1. Les transhumants les plus vulnérables.....	35
3.2.2. La situation des femmes.....	36
3.3. ÉVOLUTION DANS L’ORGANISATION SOCIALE	37
3.3.1. Tendance à la fixation des campements.....	37
3.3.2. Qu'en est-il des réciprocités ?.....	38
4. CONCLUSION	41
5. ANNEXES.....	44
5.1. TERMES DE RÉFÉRENCE DE L’ÉTUDE.....	45
5.2. BIBLIOGRAPHIE CONSULTÉE.....	49
5.3. GUIDE DE RENCONTRE UTILISÉ SUR LE TERRAIN.....	51
5.4. LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES.....	53
5.5. CALENDRIER DE LA MISSION.....	55
5.6. LISTE DES ENTREPRISES AYANT RÉALISÉ LES PUIITS VISITÉS.....	57
5.7. ARRÊTÉ COMMUNAL	59

Liste des Sigles et Acronymes

AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès
AT/RC	Assistant Technique en Renforcement des Capacités
AT/SE	Assistant Technique en Suivi Evaluation
ARED	Association de Recherche pour l'Éducation et le Développement (Dakar)
ARVER	Alternative de réduction de la vulnérabilité à travers un engagement responsable
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CCG	Comité Consultatif de Gestion
CGPEP	Comité de Gestion des Points d'Eau et des Pâturages
CIE	Comité Intercommunal de l'Eau
CLE	Comité Local de l'Eau
CRS	Catholic Relief Services
CUE	Commission de l'Union Européenne
CUF	Chef de l'Unité Formation de PROGRES
DRH	Direction Régionale de l'Hydraulique
GAHP	Guide d'animation en hydraulique pastorale
GAHV	Guide national d'Animation en Hydraulique Villageoise
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
I&A	Initiatives & Actions
IRAM	Institut de Recherche d'Application des Méthodes de Développement
MH	Ministère de l'hydraulique
MR	Micro Région
OSC	Organisation de la Société Civile
PAERD	Projet d'Appui à l'Élevage dans la Région de Diffa
PDP	Puits de la paix (Projet de Sécurisation de l'Accès à l'Eau pour les Pasteurs du Niger oriental)
PROGRES	Programme de Gestion Equitable des Ressources Naturelles et de Renforcement de la Société Civile

Préambule

Cette étude reprend les acquis du projet Puits de la Paix (phase 2) d'un point de vue des dynamiques sociales constatées sur le terrain.

L'examen de la situation, en cette fin de 2ème phase, est basé sur une recherche action menée dans le domaine sensible de l'hydraulique pastorale, plus particulièrement dans un contexte de consolidation de la paix dans le Niger oriental.

Ce processus cherche également à ce que le résultat de la recherche action soit exprimé par les acteurs eux-mêmes et non par l'expertise externe. Celle-ci n'est venue ici qu'en appui à ce processus pédagogique en transcrivant progressivement les résultats obtenus.

Le contenu représente les constats et enseignements majeurs visibles sur les dynamiques sociales relevées autour des Puits de la Paix en fin de phase 2.

Par contre, il faut mentionner que la date de mission n'a pas été favorable aux investigations. D'une part, en hivernage les éleveurs sont dispersés et d'autre part, la période du Ramadan n'est pas favorable aux réunions d'études et d'échanges. Il avait été conseillé de caler cette étude en novembre-décembre mais les contraintes internes au déroulement du projet n'ont pas pu permettre le respect du calendrier.

1. Introduction

1.1. Rappel du cadre d'intervention

Le « Projet Puits de la paix (PDP) » a été initié en janvier 2006 par CARE Danemark et mis en œuvre par CARE International au Niger en relation avec des ONG locales, (ARVER, VND, Initiative & Action, puis DEMI-E arrivée en cours d'exécution). Cofinancé par la Commission de l'Union Européenne, sur la ligne « Facilité ACP-UE pour l'eau dans les pays ACP » et CARE Danemark, le projet visait à *sécuriser un accès équitable et durable à l'eau pour les pasteurs de la région de Diffa, en particulier pour les communautés pauvres qui y vivent.*

Les collectivités territoriales concernées, ainsi que les services techniques tels que ceux de l'Hydraulique ou de l'Élevage, concourent à l'une ou l'autre des principales étapes de cette démarche expérimentale. La première phase du projet, qui a commencé en juin 2006, s'est attachée à mettre en place une recherche action avec la réalisation de 15 puits, dont les aspects techniques de construction ont été évalués en 2011.

Le projet « Puits de la Paix Diffa Phase 2 » vise à améliorer la gestion sociale de l'eau et à capitaliser sur sa propre expérience afin de proposer des outils d'animation et développer une stratégie communale d'hydraulique pastorale, en coordination avec les deux communes de Toumour et N'Gourti.

La seconde phase, qui se termine fin 2013, s'est concentrée sur la gestion durable des points d'eau, de même que sur la prévention et la gestion des conflits. La mise en place d'accords sociaux, en concertation avec les communautés usagères de chaque puits, est censée réglementer l'usage de ces nouveaux points d'eau et des ressources pastorales attenantes.

Ces nouvelles réglementations doivent contribuer à favoriser la paix et améliorer sensiblement des conditions de vie et de production des communautés. Par ailleurs, un processus de mise en réseau doit se mettre en place à un niveau communal et intercommunal pour harmoniser les pratiques du point de vue de l'aménagement du territoire, du suivi et de la gestion des ressources naturelles. Les acquis attendus de cette seconde phase sont principalement qualitatifs.

1.2. Objectifs de la mission

Conformément aux termes de référence, *l'objet de la mission est de réaliser une étude de cas afin d'apprécier les dynamiques sociales et anthropologiques observables sur les « puits de la paix » en cours d'exploitation.*

Il s'agira donc précisément de :

- Décrire la nouvelle dynamique sociale au tour des puits notamment en termes des principes d'équité et de réciprocité des droits d'accès aux ressources et des savoirs faire locaux dans la gestion quotidienne des puits pastoraux ;*
- Analyser comment les droits des plus vulnérables sont pris en compte avec l'institutionnalisation de fonds de l'eau ;*
- Faire des propositions d'amplification des effets/impacts positifs et d'atténuation des effets/impacts négatifs de la dynamique sociale générés par les puits de la paix ;*
- Apprécier le comportement des puits de la paix dans la zone en relevant les aspects techniques (ensablement, temps de remontée de l'eau, état de l'entretien du puits, de la superstructure, etc.).*

Il est attendu par le projet que ce travail puisse faire ressortir clairement ce qui a marché et ce qui n'a pas marché de manière à pouvoir nourrir la capitalisation finale du projet qui doit se dérouler en fin juillet/août 2013.

La mission doit atteindre les résultats suivants :

- La description claire de la nouvelle dynamique sociale autour des puits de la paix ;*
- La description des problèmes d'usage des puits de la paix ;*
- L'analyse des tendances actuelles basées sur cette dynamique ;*
- Les changements positifs et négatifs en cours ou possibles en lien avec cette nouvelle dynamique ;*
- L'identification les principales leçons et des enseignements ;*
- Des recommandations pertinentes sur l'atténuation des effets négatifs seront proposées ;*
- Les recommandations pour une extension/généralisation du type de gestion.*

La justification de cette étude de cas consistait à déceler les dynamiques sociales qui peuvent exister sur les sites autour d'un point d'eau. Il s'agit d'une carence relevée par l'équipe concernant l'analyse des transformations sociales qu'induit la création d'un point d'eau en pleine zone pastorale.

1.3. Déroulement de la mission

La composition de la mission sur le terrain était la suivante : Hadizatou ALHASSOUMI, consultante, Lamine Abagna MOUSTAPHA, chef de projet, Tahirou MANI et Adam KOBRE comme animateurs et traducteurs.

La mission a duré 14 jours sur le terrain et 5 jours de rédaction. Deux communes ont été visitées (Toumour et N’Gourti) avec neuf sites de puits différents. Quatre entretiens ont permis de cerner les questions communales et inter communales. Concernant l’administration (préfets et services techniques), quatre entretiens ont eu lieu. Une dizaine d’assemblées générales ont été provoquées par la venue de la mission. À cette occasion, une centaine d’éleveurs ont été écoutés dont une quarantaine de femmes (parfois en *focus group*).

Le détail des personnes, instances et lieux de rencontres se trouvent en annexe 4.

1.4. Méthodologie adoptée

La préparation de l’étude s’est déroulée en France (IRAM), à Niamey et à Diffa où deux jours ont été consacrés à préparer le terrain et la méthode d’investigation avec l’équipe PDP.

Les entretiens ont été réalisés avec les animateurs auprès des acteurs locaux (autorités locales, élus, membres des comités locaux de l’eau) en n’excluant pas la problématique du genre.

L’approche a été comparative en ce sens qu’elle a veillé à étudier en parallèle les dynamiques (individuelles, familiales, campements, sites et inter sites) d’un site PDP avec celles des autres points d’eau de la grappe¹, voire de la commune.

Une attention particulière a été portée à l’incidence de la dynamique sur les catégories vulnérables et sur l’évolution des rapports de domination.

Les différentes implications d’un éventuel changement politico social (phénomène de transformation) ont été analysées afin de cerner l’évolution de l’environnement et des conditions de vie des ménages.

Une séance de restitution intermédiaire a été organisée à Diffa avec l’équipe Puits de la Paix et PROGRES, puis à Niamey en équipe réduite avec Serge Aubague, compte tenu de la concordance du calendrier avec la fête religieuse.

Nous tenons malgré tout à signaler la limite de la mission d’un point de vue sociologique car les visites ont été très formelles, au nom du projet. Par ailleurs, la diversité des langues ne permet pas de s’exprimer sans traducteur. Ainsi, les rencontres informelles si

¹ La phase du PDP 1 s’est livrée à une analyse socio foncière et géographique du Manga. Elle a souligné des niveaux de solidarité existants entre des campements susceptibles de cogérer un puits futur puits neuf. C’est cet ensemble humain, mettant en valeur un territoire pastoral donné, qui a été appelé « une grappe » sous entendu de campements (voir document de capitalisation de 2011).

précieuses à la bonne compréhension des enjeux de chaque acteur, ont été forcément très restreintes.

Le plan du présent document a été élaboré en tenant compte du guide de rencontre construit avec l'équipe du projet PDP. Celui-ci reprend les principaux constats que la mission a pu dégager et les enseignements qu'il y a lieu de souligner dans cette capitalisation des dynamiques sociales. Le rapport se termine par des suggestions concernant la suite à donner afin de nourrir la recherche action engagée et de formuler au mieux de futures interventions dans la région dans le sous-secteur de l'hydraulique pastorale.

2. Constats de l'étude

2.1. Constats des fonctionnements à l'intérieur de la grappe

2.1.1. Observations au niveau des puits de la paix :

➤ **État et fonctionnement des puits PDP**

Tous les puits PDP visités fonctionnent, mais avec un débit plus ou moins élevé.

Il semble qu'il y ait eu des défaillances lors de constructions. Les normes de construction n'ont pas toujours été respectées par les entreprises², et les remarques du comité de suivi n'ont pas été toujours prises en compte. De ce fait, on trouve des problèmes d'ensablement, d'affaissement, de portiques endommagés, de rigoles ou de clôtures défectueuses.

Les entreprises recrutées ne sont pas forcément fiables ou compétentes pour assurer une livraison de qualité. Les personnes déléguées aux comités de suivi pouvaient être désignées pour leur disponibilité, comme un démuni par exemple, mais pas forcément pour leur autorité ou leur compétence. Le cahier des charges du comité de suivi serait peut-être à revoir après analyse des points de blocages sur chaque site. Par exemple, il faudrait voir comment ces comités ont pu concilier l'ensemble des tâches qui leur étaient attribuées avec la règle de bénévolat qui a été instituée.

Quoiqu'il en soit, les défauts de construction doivent conduire à se poser des questions sur les formules les plus adaptées au forage de ces puits PDP. Vaut-il mieux, du fait de la décentralisation, faire travailler les entreprises locales maîtrisées par des appels d'offre locaux, comme le revendiquent les syndicats, ou s'en remettre à des entreprises de plus grande envergure qui ont fait leur preuve techniquement mais dont la maîtrise échappe aux acteurs locaux ? Les pasteurs ayant besoin de l'eau en quantité et en qualité, des solutions sont à rechercher pour pallier aux problèmes de construction constatés.

Les puits fonctionnent mais il y a de nombreux défauts de construction

² Voir en annexe 6 la liste des entreprises intervenues dans la réalisation des puits visités.

➤ **L'organisation des tours d'eau**

Dans l'ensemble, c'est une des règles, fixée par les accords sociaux, qui est la mieux appliquée par les résidents. C'est plus problématique pour les transhumants en général.

Les résidents s'entendent partout sur des ordres de passage. Sur certains puits³ le tour est organisé par poulie et par ordre établi. Chaque éleveur sait quel troupeau le précède. Sur d'autres sites, les résidents passent selon l'ordre d'arrivée sur le puits le jour même. L'organisation par poulie se retrouve davantage dans les communautés peules et le passage par ordre d'arrivée sur le puits concerne davantage les communautés toubous et arabes.

Quoiqu'il en soit, les résidents sont toujours prioritaires.

Pour les transhumants, ils passent par ordre d'arrivée sur le puits mais la priorité est souvent donnée aux petits ruminants, puis aux bovins, aux camelins, et enfin aux ânes. Les mohamids contestent souvent cette règle car leurs dromadaires doivent attendre que tous les autres petits troupeaux soient passés, même si le puits est libre. Les tours d'eau sont ainsi plus difficiles à faire respecter.

L'ordre établi par type d'animaux ne concerne pas forcément tout le monde. À N'Guel Kouré, les résidents ne laissent la place que lorsque l'ensemble du troupeau s'est abreuvé, toute espèce confondue.

Tout le monde doit respecter le tour d'eau, que ce soit un homme ou une femme qui soit chargé de l'exhaure. Les éleveurs raisonnent par puisette ou par troupeau, et non en fonction de l'individu qui détient la puisette. Dans chaque famille, les bêtes appartenant aux hommes ou aux femmes sont mélangés. On trouve davantage de femmes toubous autour des puits que de femmes peules. Tout dépend de la répartition des tâches dans chaque société. Non pas que les femmes peules aient interdiction de se rendre au puits, mais elles n'y vont qu'en l'absence des hommes et des enfants. L'exhaure ne semble pas faire partie de leurs tâches, sauf cas exceptionnel.

L'eau de consommation n'est pas concernée par les tours et peut-être puisée à n'importe quel moment. En général, les hommes ou les enfants remplissent les bidons en même temps qu'ils font l'abreuvement.

Les tours d'eau sont respectés par les résidents mais pas toujours bien acceptés par les transhumants

³ Par exemple à Mandawa.

➤ **Le paiement de l'eau**

Sur tous les puits PDP, le paiement du service de l'eau est payant de façon réglementée. Il faut rappeler que l'eau est gratuite mais le service permettant l'accès à l'eau, l'entretien et les réparations, est payant.

Lorsque le puits PDP a succédé à un puits traditionnel sur un site, comme à N'Guel Kouré, les choses ont changé dans le sens où les situations ne sont plus évaluées au cas par cas. Les « petits gestes », donnés par les transhumants, sont remplacés par un prix tarifaire. Les dons en nature relevant auparavant d'un accord implicite entre les parties ont été monétarisés⁴ uniformisés et rendus obligatoires.

Partout, on distingue le paiement pour l'eau de consommation des ménages et l'eau d'abreuvement.

Dans la convention de gérance initiale, les cotisations pour l'accès au point d'eau par les résidents se payaient forfaitairement par famille, sur la base de 100 nairas chaque mois. Cependant les éleveurs préfèrent payer de façon semestrielle ou annuelle.

Depuis peu, dans le cadre de l'harmonisation intercommunale⁵, un arrêté communal fixe le prix du service de l'eau pour les animaux selon la composition et la taille du troupeau. Les résidents et les transhumants n'ont pas le même tarif. Les transhumants paient plus cher sauf pour les tout petits troupeaux qui ne paient pas. Ainsi, selon s'il s'agit de petits ou gros ruminants, les résidents participent de 100 nairas à 1.500 nairas par mois, et de 100 nairas à 1.000 nairas par semaine pour les transhumants⁶.

On remarque que les tarifs ne poussent pas à la mobilité en dehors de la grappe. Selon la taille du troupeau, l'eau est 3 à 4 fois plus chère quand on se déplace que lorsqu'on reste sur le territoire d'attache.

Les mohamids trouvent injuste de fixer le même tarif pour tous les gros ruminants. Pour eux, les camelins supportent mieux la soif et boivent moins souvent que les bovins. Les éleveurs de bovins estiment, à l'inverse, que les camelins boivent quotidiennement quand ils ont accès à un puits. Le consensus sur cette question n'a pas été atteint.

La majorité des résidents paie, mais depuis peu. Il est rare de voir de l'argent collecté de façon régulière depuis deux ans. Dans la majeure partie des cas, une régularité de paiement n'est effective que depuis quelques mois. Cependant, on observe des exceptions comme à Chawa Kataré où tous les résidents du site, c'est-à-dire 50 ménages et 23 puits, paient et sont sans arriérés. Partout ailleurs, une minorité ne paie pas régulièrement

⁴ Pour une analyse plus détaillée du paiement de l'eau, voir p. 25.

⁵ Voir p. 18 pour plus d'explications sur les ententes intercommunales.

⁶ Voir en annexe 7 une copie de l'arrêté communal de Toumour réglementant les tarifs d'accès aux puits.

mais affirme qu'elle paiera un jour. Toutes sortes de prétextes sont avancées, comme le manque de liquidité ou l'éloignement du marché par exemple.

Quoiqu'il en soit, la présence des collecteurs sur le site est primordiale car, en leur absence, personne ne veut se charger de faire payer les transhumants.

Le paiement est plus difficile pour les transhumants, certains ne paient pas, notamment les mohamids dont le cas a été évoqué sur tous les sites. Ils promettent de payer mais ne le font pas. Il est à noter qu'ils sont à présent moins belliqueux qu'avant sur les puits PDP car ils sont conscients qu'il y a un règlement. Ils seraient plus flexibles qu'avant mais il faut que le comité soit là pour faire respecter la règle. « Quand ils voient les gens, ils respectent les règles mais quand ils ne les voient pas ils font n'importe quoi.⁷ »

Les plus démunis, qui n'ont que quelques bêtes, sont exemptés de paiement sur tous les puits. Auparavant ils étaient nombreux à vouloir bénéficier de l'exonération, mais avec la tendance à l'harmonisation et à la clarification des règles à l'échelle communale, seuls les tout petits troupeaux ne paient pas⁸.

Le paiement de l'eau commence à devenir régulier mais reste souvent contesté

➤ **Le droit de la soif**

Certaines règles prescrites par les accords sociaux s'inspirent en partie des codes préexistants entre pasteurs. Les communautés affirment que le droit de la soif a toujours existé en milieu pastoral. Les transhumants de passage peuvent rester trois jours sans payer.

Le droit de la soif est reconnu sur tous les sites : « on laisse toujours au transhumant le droit de boire dès qu'il est là. On le laisse épancher sa soif »⁹

Selon les transhumants, certains vont saluer le comité de gestion avant d'approcher les troupeaux du puits. D'autres font d'abord boire leurs animaux avant de chercher à négocier l'accès à l'eau. Malgré le droit de la soif reconnu à tout le monde, il est bien évident que le type d'approche des transhumants influe sur le ton des négociations.

Le droit de la soif reste un principe élémentaire en zone pastorale

⁷ D'après le président du comité de gestion de Chawa Kataré.

⁸ Par exemple à Mandawa, il n'y a que trois troupeaux qui sont exonérés.

⁹ Propos recueillis à Chawa Kataré.

➤ **Le respect des règles d'hygiène :**

Sur tous les sites il est stipulé que les chaussures et les lessives sont interdites à l'intérieur de l'aménagement délimité. Le balayage de l'enclos est prévu¹⁰ périodiquement, selon les sites à la demande des hygiénistes. Le nettoyage des bords cimentés est aussi laissé à l'appréciation des éleveurs qui doivent s'assurer de la propreté.

L'entretien des puits visités est bon. Ils sont nettoyés¹¹. Selon le maire de N'Gourti : « les règles d'hygiène sont en train d'être acceptées ». C'est un bon indicateur de responsabilisation.

La mission a pu constater des réticences au respect des règles d'hygiène et d'assainissement sur notamment le site Toubou de Tchirawa.

La règle d'interdiction de lessive a connu des difficultés pour être appliquée sur certains sites. Les explications quant à la pollution de l'eau commencent à porter leurs fruits.

De façon générale, les femmes constatent qu'il y a moins de diarrhées car l'eau est plus propre qu'avant.

Les règles d'hygiène sont en cours d'acceptation d'autant que la situation sanitaire s'améliore, selon les usagers.

➤ **Les sanctions**

Celles prévues par le règlement ne sont pas appliquées, ni pour les résidents, ni pour les transhumants. Sur les puits PDP, les agents des projets et les autorités attirent toujours l'attention sur le fait qu'il faut surtout privilégier et poursuivre la sensibilisation des usagers pour avoir leur adhésion plutôt que de les sanctionner. En privilégiant la sensibilisation pour amener les gens à comprendre et à accepter la démarche, les comités PDP ont permis d'éviter des conflits. Les réticences sont normales et le projet estime que les gens finiront par comprendre le bien fondé des règles.

Par contre, des façons de faire plus traditionnelles, et laissées à l'appréciation des leaders, sont à l'œuvre et obtiennent souvent de très bons résultats¹².

Usage de sanctions plus traditionnelles et efficaces

¹⁰ Chaque lundi à Mandawa, 3 fois par mois à N'Guel Kouré...

¹¹ D'après les communautés rencontrées, les usagers respectent la règle. Personne ne rentre avec ses chaussures. Même les enfants se plient à cette précaution, en tout cas en présence des adultes.

¹² À N'Guel Djabi, puits cimenté appartenant à la grappe de Mandawa, un homme a été trouvé la nuit en train de se laver dans un abreuvoir. L'hygiéniste lui a pris discrètement ses vêtements pour qu'il comprenne concrètement la règle. Ce type de résolution pacifique des problèmes a été fréquemment entendu par la mission. Ou encore, il a été relaté qu'à Tchirawa, quand un éleveur est surpris à ne pas respecter les règles d'hygiène, personne ne lui porte querelle mais tout le monde se rend chez lui le soir, de sorte qu'il est obligé de tuer un mouton pour nourrir ses visiteurs. La pratique est très dissuasive !

➤ **Gestion et usage des fonds de la caisse**

Les comités de gestion rencontrés semblent très actifs et ont la confiance et le mandat des usagers. Ils se réunissent de façon variable. À Chawa Kataré, il est prévu que les membres se retrouvent 2 fois par mois, mais du fait des difficultés rencontrées avec la présence des mohamids, ils se voient chaque semaine pour résoudre les petits conflits courants, ce qui relève d'ailleurs de leurs tâches. À Tchirawa, il n'y a eu que 4 réunions du comité en deux ans. C'est seulement depuis la dernière rencontre que le comité a mis l'accent sur l'obligation de paiement de l'eau. L'argent versé par la communauté peule résidente est gardé par la trésorière peule et l'argent récolté pour les toubous est gardé par la femme du président qui est Toubou, pour une question de confiance de la part de la communauté Toubou.

Ce sont souvent des femmes qui sont trésorières car elles dépensent moins facilement l'argent que les hommes et sont beaucoup moins mobiles. C'est quasiment la seule fonction exercée par les femmes dans les comités de gestion. Leur présence est symbolique car ce sont essentiellement des hommes qui sont élus au comité de gestion. Toutefois, la présence d'une femme trésorière a parfois incité les autres femmes à s'intéresser à la démarche PDP. De plus, les hommes très réticents à leur présence au début, acceptent davantage qu'elles assistent aux assemblées, non plus derrière le hangar mais sous le hangar avec eux...

Le fonctionnement effectif de la gestion financière (paiement de l'eau) est récent. Jusqu'en 2010, c'était la phase de mise en place des accords sociaux et d'exécution des travaux. Depuis moins d'un an, les usagers observent une certaine régularité malgré la persistance des réticences. C'est le début de la création des comptes en banque.

La gestion est relativement transparente. À Chawa Kataré, par exemple, la caisse est bien gardée et la gestion transparente. Les collecteurs donnent les sommes récoltées à la trésorière qui affirme qu'elles sont bien gardées.

Les fonds collectés sont parfois gardés tels quels sans aucun prélèvement¹³. Sur d'autres sites, la caisse peut servir à faire des crédits ou des travaux.¹⁴

Les caisses sont effectives mais récentes

2.1.2. Observations au niveau des autres puits de la grappe

Les comités consultatifs qui doivent être mis en place sur une étendue plus large, dans une grappe de puits limitrophes des PDP, commencent à cumuler des effets positifs.

¹³ À Chawa Kataré, il n'y a eu aucun prélèvement depuis la constitution de la caisse.

¹⁴ À Mandawa, le fond de caisse sert à prendre en charge les repas lors des réunions du comité, le thé et le sucre lors des séances de salubrité après les tempêtes de sable. Ils font aussi des prêts pour raison de santé avec gage de paiement et de courtes échéances de remboursement.

À N'Guel Djabi, où il y a un puits cimenté de presque 26 ans, les éleveurs peuls ont été influencés par les bonnes pratiques observées sur le puits PDP de Mandawa, communauté peule voisine. C'est ainsi qu'ils ont pu mettre en place une réglementation concernant le paiement de l'eau et l'hygiène. Ils sont satisfaits de cette initiative qui leur permet de mettre de l'ordre autour de la gestion du puits. Avant, ils constataient beaucoup de désordre sur ce puits public.¹⁵

Trois puits de la grappe de Mandawa ont d'ailleurs adopté la démarche sur les règles d'hygiène et le coût de l'eau. Il est à noter que la sensibilisation sur les mesures d'hygiène a permis de créer un nouveau modèle de normes dont s'inspirent de plus en plus les autres sites.

Sur le site de Gambal, la proximité du puits PDP de N'Guel Kouré a favorisé la mise en place d'un accès payant à l'eau. Des familles sont communes aux deux puits, ce qui facilite la transmission de la sensibilisation. Bien que récent, ce règlement a déjà modifié la fréquentation du puits. Le débit étant faible et l'aménagement peu moderne (absence d'abreuvoirs), les transhumants préfèrent payer sur des puits ayant une possibilité d'exhaure moins pénible.

Les peuls de deux lignages différents partagent le même puits cimenté, à faible aménagement, à N'Guel Kakararé, depuis 36 ans. L'entretien est respecté par les résidents depuis qu'ils ont intégré la démarche PDP.

Ce que les résidents des autres puits des grappes PDP semblent apprécier, c'est la responsabilisation de la gestion par les communautés. Cette gestion déléguée par rétrocession de la commune leur permet de gérer le site de façon autonome.

Les pratiques des puits PDP, telles que le paiement du service de l'eau et les règles d'hygiène, sont répliquées sur les puits adjacents

Selon le secrétaire permanent de la grappe de N'Guel Djayé, les puits traditionnels sont de moins en moins nombreux, bien qu'avec les problèmes de débit, ils ont tendance à réapparaître de façon sporadique. Les éleveurs qui résident près des puits traditionnels viennent au puits cimenté sur de courtes périodes d'une semaine ou deux, le temps de réparer leurs puits. Cependant, les éleveurs peuls ne se cantonnent pas aux puits de la grappe PDP. S'ils ont des affinités anciennes avec d'autres sites, ils s'y rendent tout autant.

Les accords sociaux ont facilité la gestion raisonnée de l'eau et des pâturages à Mandawa et à N'Guel Djayé. Une harmonisation des règles dans les grappes a permis d'atténuer les conflits. C'est, par exemple, grâce à l'intervention du comité de gestion de N'Guel Djayé, que l'installation anarchique des mohamids dans la grappe a pu être résolue. Les mohamids se sont conformés car ils sont signataires des accords sociaux. Au passage de la mis-

¹⁵ Le chef de campement a précisé « avant c'était un peu anarchique, certains disaient ça n'appartient au père de personne ».

sion, le secrétaire permanent du comité de gestion de N'Guel Djayé affirme que les éleveurs ont connaissance de la mise en place d'un comité local de l'eau au niveau communal et du comité consultatif à l'échelle de la grappe.

À Chawa Kataré, il nous a été relaté des rencontres entre les comités de gestion des deux puits PDP à l'échelle de la grappe. De même les comités consultatifs des grappes de Mandawa et N'Guel Djayé se réunissent en cas de besoin. Le projet a proposé un voyage inter-sites, entre grappes voisines. Cela a valorisé le travail des comités. De plus, les uns apprennent des autres puisqu'ils ont souvent des problèmes similaires à résoudre. Le site de Chawa Kataré présente cet intérêt qu'il y a une communauté arabe résidente, susceptible de pouvoir négocier avec les mohamids qui partagent la même langue. Pour autant, cela ne résout pas toutes les difficultés car les mésententes avec les mohamids ne sont pas liées qu'à des crispations communautaires. C'est aussi parce qu'ils n'ont pas toujours été associés aux accords sociaux.

Les échanges liés à la démarche PDP, bien qu'encore insuffisants, favorisent nettement les négociations pacifiques sur l'ensemble de la grappe des puits PDP.

L'harmonisation est probablement plus facile à trouver sur une grappe de puits PDP qu'à une plus grande échelle. Il faudrait progresser dans les accords sociaux élargis à la grappe afin de trouver des consensus sur les points d'achoppement qui ont leur importance : le délai à partir duquel on paie, le détail ou non pour le paiement des gros ruminants, les tours d'eau par ordre d'arrivée sur le puits ou par ordre établi.

À présent, les détails des règlements de chaque puits doivent être harmonisés au moins à l'échelle de la grappe, pour que la paix s'installe durablement.

2.2. Constats des dynamiques communales et communautaires

2.2.1. Au niveau communal

Compte tenu de l'étendue de chaque commune¹⁶ et du coût que représente le transport, l'appréhension du territoire par les élus communaux n'est pas simple.

Les maires et responsables municipaux rencontrés (de N'Gourti et Toumour) reconnaissent que la démarche PDP a permis de rapprocher l'administration des communau-

¹⁶ Notamment 98.000 km² pour N'Gourti, selon les autorités communales.

tés¹⁷. Ils disent avoir un regard différent sur l'ensemble du territoire en termes de populations, de pâturages et de points d'eau.

En échange, les comités de gestion se sont sentis soutenus par les autorités. Ils peuvent toujours faire appel à l'administration en cas de problème, mais la légitimité redonnée aux représentants locaux des communautés, leur permet de gérer seuls, beaucoup plus facilement, les petites mésententes sur chaque site. Par exemple, sur le puits de N'Guel Djabi, des éleveurs sont réticents à payer leurs cotisations tant que l'arrêté municipal, stipulant cette obligation, n'aura pas été signé. Dès que les accords auront une assise communale, les comités de gestion auront plus de facilité à les faire appliquer.

La reconnaissance des accords sociaux par la commune donne du poids aux comités de gestion pour faire appliquer les règlements.

Sur la commune de Toumour, le processus d'harmonisation est plus avancé, entre autre car le centre administratif de Diffa est plus proche et permet des réunions plus faciles à programmer.

Mais les comités locaux de l'eau (CLE) ne sont pas encore vraiment opérationnels, ni à Toumour, ni à N'gourti. Pour les rendre opérationnels, un budget doit être dégagé pour aider à faire des plaidoyers, payer les frais de transport. Les communes ont prévu un forfait pour ces CLE mais cela n'a été mis en place que très récemment, en mai 2013. Pour l'instant, on constate encore un manque de dynamisme car les conseillers sont éparpillés. L'ONG DEMI-E a proposé de financer les premières réunions sur la base de Termes De Références que les CLE doivent faire, mais ils n'ont pas encore été fournis.

Si la formalisation des CLE n'est pas effective, il a malgré tout été relaté des rencontres informelles à Diffa.

Les comités locaux de l'eau ne sont pas encore vraiment opérationnels

Enfin, sans vouloir s'étendre sur des difficultés relevant de problématiques autres que PDP, il a quand même été signalé par les élus communaux de N'Gourti, que le site pétrolier d'Agadem aurait intoxiqué des animaux de par les produits chimiques utilisés. Ces produits auraient eu des répercussions sur les nappes d'eau alimentant les puits ou les mares. Ainsi, les animaux buvant cette eau n'auraient fait aucune mise bas l'année dernière.

¹⁷ Un élu a repris cette affirmation en ces termes : « Cet esprit a permis de briser la glace entre les communautés, et entre les citoyens (administratifs) et les ruraux ».

2.2.2. Au niveau intercommunal

Selon le secrétaire permanent de la grappe de N'Guel Djayé, également conseiller communal, on peut noter un rapprochement des communes à travers les conseillers. Certains de Toumour et de N'Gourti ont tenu des réunions dans le cadre de l'harmonisation et ont ainsi eu l'occasion de nouer des relations, sources de réciprocités.

Un des faits marquants de Chawa Kataré montre à quel point l'intercommunalité pourrait avoir son importance. Ce site, situé sur la commune de N'Gourti, mais plutôt proche de Toumour, a fait une demande d'école à l'administration de N'Guigmi. Compte tenu des découpages administratifs, la demande n'a pu aboutir. Cependant, la distance ne permet pas à la commune de N'Gourti d'envoyer un enseignant si loin. L'intercommunalité pourrait résoudre ce type de difficultés et compenser les dispersions géographiques.

Par ailleurs, la zone pastorale reste un espace ouvert. Bien que les éleveurs s'identifient souvent à un territoire d'attache, voire aux limites d'une commune, la mobilité les pousse à devoir dépasser les limites de ce territoire. L'intercommunalité doit permettre aux transhumants de ne pas avoir peur de se déplacer sur une autre commune, par crainte de règles différentes instituées ailleurs.

On peut constater que la démarche PDP a déjà porté ses fruits à l'échelle intercommunale : le fonçage d'un puits a eu lieu entre les communes de N'Gourti et Bosso, sur un modèle de négociations propre aux PDP.

L'intercommunalité encore balbutiante, présente beaucoup d'avantages en perspectives.

Il a été retransmis à la mission que les ententes intercommunales ont permis d'harmoniser des critères sur le paiement du service de l'eau par type d'élevage et par nombre de bêtes. Les premiers accords avaient été validés par les conventions de gérance, passées entre les communes et les comités de gestion, valables trois ans. Tout récemment, un arrêté communal a complété ces conventions de gérance et devrait harmoniser les règlements qui découlent de ces conventions, au niveau de chaque comité de gestion. Jusqu'à présent, l'harmonisation porte essentiellement sur les tarifs.

De ce fait, on voit des disparités, par exemple au niveau du délai à partir duquel le paiement de l'eau est exigé. C'est d'ailleurs ce qui a été constaté par la mission à son passage à N'Guel Kakararé où les transhumants toubous du puits de Tchirawa ont dû payer l'eau au bout d'une semaine alors qu'on peut attendre un mois sur leur puits de résidence. C'est une des raisons pour laquelle l'harmonisation peut paraître intéressante et la sensibilisation à l'échelle de l'intercommunalité importante.

Cependant, l'harmonisation n'est possible que si on s'appuie sur des normes. Mais les normes sont différentes chez les peuls, les toubous, les arabes ou les mohamids. Les-

quelles préférer ? Faut-il donner priorité à certaines ou peut-on trouver un consensus accepté par l'ensemble des éleveurs de la zone ?

Tant que les règles ne seront pas identiques partout, il y aura contestation des transhumants. Reste à trouver le moyen d'établir des règles communes à toutes les communautés.

L'harmonisation est un enjeu important. Pour ce faire, il faut trouver le moyen d'établir des règles communes qui répondent aux normes différentes de chaque communauté.

2.2.3. Relations des communautés entre elles

- Rappel historique

- Bref rappel historique des tensions inter communautaires des décennies précédentes¹⁸

Les origines des conflits inter communautaires des années 90 résident dans l'appauvrissement généralisé des populations pastorales, dû aux effets désastreux de la sécheresse des deux précédentes décennies, couplée à l'insécurité régnant à l'époque au Tchad (guerre civile).

À partir du Tchad voisin, vers 1982, les arabes mohamids ont entamé leur migration progressive vers la région de Diffa. Ce groupe de pasteurs, principalement éleveurs de dromadaires, ont traversé progressivement toutes les aires pastorales au sud de la vallée de la Dillia.

Parallèlement, durant la période 1970 à 1985, les conditions de crise ont contraint les pasteurs toubou daza à descendre des steppes du Manga septentrional vers les espaces davantage méridionaux. La zone de repli choisie s'est située en dessous de la vallée de la Dillia (le Mangari, le Kaola et le Kadzell). Ces aires avaient été habitées par ces mêmes populations (daza et fulbe) lors de la période coloniale ; le pouvoir de l'époque s'était interposé pour réguler d'autorité l'occupation de l'espace et ainsi légitimer la progression de certains groupes au détriment de d'autres. Mais, poussés par la sécheresse ultérieure, les daza se sont réinsérés au sein de leurs parcours méridionaux d'antan. Cette zone est actuellement une aire de repli où de nombreux troupeaux séjournent jusqu'aux premières pluies.

Le contexte de la dernière décennie se définit par de profonds changements des modes d'élevage et des pertes de cheptel pour certains éleveurs. De plus, l'augmentation de la présence d'armes de guerre a induit une insécurité ambiante, expliquant en partie l'accroissement des vols d'animaux.

¹⁸ D'après le rapport du 15 août 2011 « projet puits de la paix – rapport de capitalisation », Care International au Niger.

Le fonçage par l'État de puits cimentés a facilité, pour des nombreux groupes toubous daza, une prise de contrôle territoriale. Il est à rappeler que les puits cimentés Ø1,80m de la zone pastorale de Diffa, mais aussi ailleurs, portaient le statut de point d'eau public. L'accès était ouvert à tous et non sujet à des règles d'exploitation. Devant de tels rapports de force, les pasteurs armés ont dominés l'exploitation de puits modernes cimentés.

Face à un flot de pasteurs toubous daza qui n'acceptaient pas de négocier les conditions d'accès à l'eau, de nombreux groupes d'usagers peuls fulbe se sont retrouvés pendant cette période, contraints de quitter des puits qu'ils fréquentaient depuis longtemps. La force des armes ou encore la tactique d'occupation des abords des puits, ont exacerbé les relations entre les groupes.

Les confrontations violentes et dramatiques qui ont eu lieu principalement autour des puits modernes cimentés, ont contribué indiscutablement à l'amorce des conflits intercommunautaires et à la rébellion armée qui se sont produits dans les années 90.

– Situation particulière liée aux mohamids¹⁹

Cette communauté arabe migrante, connue sous le vocable générique de Mohamid pour les distinguer des autres arabes allogènes, est fortement structurée en lignages qui eux-mêmes sont composés de plusieurs clans et familles. Sur une dizaine de clans dénombrés en territoire Nigérien, les plus importants en poids numérique restent incontestablement les Melikat et les Nawla, occupant le Koala, le Manga et N'Gurbaye, avec des sites bastions aux alentours de Nguigmi, Finyaré et Boutti.

La dynamique du système de production des arabes Mohamid repose principalement sur l'élevage des grands troupeaux de camelins, élevage basé sur la mobilité.

Au sein de la communauté Mohamid, malgré la mobilité qui transparait comme une constante de leur mode de vie et les facteurs conflictogènes qu'elle véhicule, il est loisible de dégager des traits distinctifs entre les clans, notamment entre les Nawla (moins exigeants) et les Mélikat (plus réfractaires) selon la perception générale des communautés autochtones.²⁰

Les Mohamid ne se sont que très peu intégrés ou acceptés par les communautés autochtones. En dehors de la communauté peul, avec qui ils ont entretenu des alliances de circonstances pour faire face à la rébellion Toubou, les rapports entre les Mohamid et les autres ont toujours été empreints de méfiance voire d'indifférence. Il n'est pas rare de leur voir refuser l'accès aux ressources, pour la simple raison qu'ils ne sont pas des na-

¹⁹ Texte issu d'un rapport sur « La problématique de l'intégration des pasteurs mohamids dans la région de Diffa », Novembre 2007, CARE International au NIGER – CARE DANMARK, Programme de Gestion Equitable des Ressources Naturelles et de Renforcement de la Société Civile, composante GRN-PCPAIX.

²⁰ La majorité des personnes rencontrées lors de cette étude soutiennent que les mohamids appartenant au clan Mélikat sont toujours cités dans les cas de conflits graves survenus dans la région de Diffa. À titre illustratif, on peut citer la rixe survenue dans la ville de Diffa au quartier château et à la gendarmerie ou encore la bagarre avec usage d'arme à feu autour du puits de N'Djariho, d'où sont partis les événements de 2006.

tionaux. Pour ces raisons, leur stratégie a consisté à se procurer par tous les moyens des papiers et documents leur permettant de contourner ce handicap. Des vrais ou faux papiers leurs ont été délivrés grâce à la complicité de certains responsables.

L'avènement de la démocratie et les élections qui se sont déroulées en 2004 ont été des moments déterminant dans la lutte de positionnement des parties politiques en quête d'électorat. Ce sont des moments propices à tous les calculs, l'essentiel étant de rallier le plus grand nombre d'électeurs. Les Mohamid se sont trouvés au centre de ces enjeux, considérés comme un électorat flottant qui votera utile.

Les Mohamid ont saisi cette occasion pour d'une part s'imposer comme acteur local dans un environnement où tout plaide en leur défaveur et d'autre part formuler des revendications à satisfaire en cas de victoire. En somme, leur déception est grande, la coalition qu'ils ont concourue à porter au pouvoir, loin de les satisfaire, demande leur expulsion.

Au temps fort de la rébellion Toubou, les arabes Mohamid ont noué des alliances avec la milice Peul pour combattre le FDR. La communauté Toubou, principalement la tribu Wandala, n'est pas prête d'oublier l'assassinat par les arabes Mohamid du chef d'état-major de l'ex-FDR.

Malgré la difficile cohabitation entre les diverses communautés et les Mohamid, certains chefs traditionnels se bousculent à les recenser sur leur liste d'administrés. Cette attitude crée des sentiments d'animosité contre les Mohamid, suspectés d'avoir à tort ou à raison les faveurs des chefs, ce qui expliquerait les abus.

Les communautés de la région de Diffa soutiennent que les Arabes Mohamid sont fortement armés. C'est grâce à eux que les autres populations se sont procurées des armes pour entretenir le conflit intercommunautaire qu'a connu la région. Suites aux accords de paix, les parties en conflits ont été désarmées soit volontairement soit de force. Pour beaucoup, cette opération de retour à la paix n'a pas concerné les Mohamid. La psychose que les Mohamid détiennent des armes est toujours forte.

L'arrivée des arabes Mohamid a d'une certaine mesure bouleversé l'équilibre socio-économique de la région de Diffa. Propriétaires des grands troupeaux de dromadaires, les Mohamid sont très actifs dans le secteur du commerce et le l'habitat, particulièrement dans les centres urbains N'guigmi et Diffa. C'est ce pouvoir économique qui leur vaut souvent l'inimitié des autres communautés qui pensent que, grâce à l'argent, les Mohamid peuvent tout s'acheter.

- Cohabitation actuelle entre les communautés au sein des grappes de puits PDP

Au vu du paragraphe précédent, on comprend le poids de l'histoire dans la région. Cependant, la mission a pu observer une évolution de la situation.

En ce qui concerne les mohamids²¹, la cohabitation est encore difficile. Elle est liée à différents facteurs, que nous pouvons rappeler succinctement :

- la plupart ont de très gros troupeaux, ce qui réduirait considérablement la biomasse disponible, notamment en période de soudure.
- Ils n'ont pas de territoire d'attache au Niger. Ils transhument entre le Niger et le Nigeria après avoir été chassés du Tchad et du Soudan²².
- Ils ne sont pas toujours là pour négocier les accords sociaux sur les puits PDP.
- Ils ne respectent pas les mêmes règles quant à la résolution des conflits, la présence des troupeaux au sein des habitations, l'usage de puits publics....

On notera que certains mohamids cherchent à se fixer, notamment à N'Guel Kakararé où trois familles sont restées depuis un an, en respectant les règles, alors que le reste des familles est reparti en les refusant. Il y a souvent des éleveurs plus modérées avec qui il est plus facile de négocier. Les résidents trouvent aussi certains moyens de faire respecter le règlement. Par exemple, à Mandawa, les résidents avaient des difficultés à faire respecter l'interdiction de poser les grandes outres sur les bordures, si bien qu'une bordure a fini par céder. Il a été proposé aux mohamids de nettoyer les abreuvoirs pour y déposer leurs outres, ce qu'ils ont fini par accepter.

À N'Guel Kouré, le comité de gestion n'envenime pas la situation par les discussions mais ferme tout simplement le puits à clé avec un couvercle. Dans le cas où un mohamid chercherait à corrompre un membre du comité de gestion en offrant du sucre ou toute autre chose, les résidents répondent : « le sucre ne rentre pas dans la caisse » ! D'où l'importance de la cohésion sociale et d'individualités fermes et habiles pour faire front aux tentatives de déstabilisation.

À N'Guel Djabi, comme sur beaucoup de puits PDP, on fait passer les bovins avant de faire boire les camelins, pour éviter qu'ils soient côte à côte. Quand un éleveur de dromadaires ne veut pas attendre, le chef de campement intervient pour le faire patienter. En février dernier, avant même qu'il puisse intervenir, le ton est monté entre des mohamids et des peuls wodaabe. Les mohamids n'ont pas voulu attendre que les wodaabes finissent avec leurs vaches. Les peuls ont chassé par 3 fois les dromadaires, jusqu'à en frapper un. Les jeunes mohamids sont alors venus avec leurs bâtons et sont allés trouver le leader du site pour demander le remboursement du dromadaire, soit 450.000 FCFA. Le conflit s'est arrêté là mais les peuls ont quitté le site, tandis que les mohamids sont restés quelques temps.

Les heurts avec les mohamids tendent à être maîtrisés

²¹ Rappelons que c'est le seul groupe arabe avec qui les ententes n'ont pas encore abouti partout. Les arabes Choua, par exemple, sont sans problème. En transhumance, ils viennent prévenir de leur arrivée et négocier l'accès à l'eau avant de se présenter au puits.

²² Cette situation a été expliquée dans le rapport Care de novembre 2007, cité plus haut.

Hormis la question particulière des mohamids, les relations entre les autres communautés ne sont pas toujours source de conflits.

Certains puits PDP sont communs à plusieurs communautés résidentes. À Tchirawa, par exemple, les résidents sont là depuis 10 ans. Ils étaient avant sur un puits traditionnel. Il y a des toubous de lignages différents et des peuls. Douze campements ont signé les accords, dont 7 toubous et 5 peuls. Sur les 12, certains ont des puits traditionnels à côté, mais ils viennent occasionnellement quand il n'y a plus d'eau chez eux. Des liens se sont tissés à cause de la stabilité et des échanges.

À Chawa Kataré, les résidents arabes vivent là depuis 18 ans et partagent le puits avec des transhumants arabes, toubous et peuls, bien que ces derniers aient un puits traditionnel à côté. Quand il ne fonctionne pas ou que le puits est saturé, ils viennent sur le puits PDP. Huit campements ont signé les accords mais avec la baisse du débit, certains sont repartis.

À Mandawa, les peuls ont accepté les règles sans contestation, notamment le paiement. Ils disent avoir été informés bien avant leur arrivée au puits.

Entre résidents, il y a peu de tensions liés aux animaux sauf quand ils vont dans les champs. Il y a alors des avertissements.

La cohabitation entre les communautés est le plus souvent pacifique

Les transhumants du nord de Chawa Kataré, toubous et arabes ne restent pas longtemps sur le puits PDP, quelques semaines seulement car les pâturages du nord sont de bonne qualité. Ils y retournent dès qu'il a plu. Les mohamids, eux, restent plus longtemps. Bien que les résidents de Chawa Kataré soient aussi arabes, ils appréhendent aussi les mohamids avec difficulté: « ils nous fatiguent car ils épuisent les pâturages et dépassent nos forces » et ne respectent pas les règles de mise en repos des pâturages. Ils utilisent aussi de grosses puisettes susceptibles d'endommager le puits, ce qui est déjà arrivé.

C'est ce qui est le plus souvent reproché aux mohamids, en plus du fait qu'ils laissent leurs dromadaires traverser les campements et qu'ils ne paient pas sous prétexte qu'ils sont de descendance noble²³. Leur comportement belliqueux est accentué par des anecdotes qui nous ont été rapportées et qui choquent beaucoup les résidents : quand ils sont mécontents, ils peuvent aller jusqu'à déposer un cadavre d'animal dans un puits pour le rendre hors d'usage...

À Tchirawa, les transhumants arabes, peuls, ou toubous, de même que des caravaniers, passent aussi peu de temps sur le puits. Mais cette fois-ci c'est, selon eux, parce qu'ils craignent des vols d'animaux par les résidents toubous²⁴.

²³ Ce sont les mohamids qui le disent, d'après ce qui a été rapporté à la mission.

L'intégration sociale des mohamids et des toubous doit progresser dans la région

- Cohabitation sur les sites non PDP

Si les sites PDP ne connaissent plus de conflits violents, il n'en est pas de même sur les autres puits. Durant la mission, plusieurs cas ont été relatés :

Sur le site de Tarka il y a eu confrontation entre deux groupes arabes, les choua et les wa-shila qui ont perdu 4 personnes. La situation n'a pas pu être réglée par les autorités et aujourd'hui les groupes choua ont du mal à accéder à la zone craignant la vengeance du groupe affecté.

À Gagala, sur la commune de Nguigmi, un conflit est survenu entre un mohamid et un peul en avril dernier. Il y a eu 2 morts, 1 dans chaque communauté.

À Ari chougoul, sur la commune de Toumour, les gendarmes sont intervenus car un peul et un mohamid se sont poignardés en juin dernier. Sur la même commune, et entre les mêmes communautés, un autre conflit violent est survenu à Nouroua il y a 9 mois. Un meurtre a eu lieu entre deux mohamids, à Kororoa, sur la commune de Gueskéroou en avril dernier.

En dehors des puits PDP, de violents affrontements demeurent sur la zone pastorale, que ce soit entre communautés ou au sein des communautés.

²⁴ Anthropologiquement, si on se situe dans la représentation propre à chaque société, et non dans un jugement de valeurs exogène, le vol a sa raison d'être en société Toubou. C. Baroin explique dans son ouvrage *les Toubou du Sahara Central*, Éditions Vents de Sable, Paris, 2003, que les vols de bétail ou de femmes, contribuent à organiser la vie sociale dans la société Toubou.

3. Enseignements de l'étude sur les dynamiques sociales

3.1. Changements liés à la démarche

3.1.1. Craintes exprimées

Il a été soulevé la question du coût de la démarche PDP. Transporter les éleveurs et les réunir pour négocier coûte en argent et en temps. Cette démarche de conciliation qu'il faudrait pouvoir généraliser demande beaucoup de moyens dans un contexte de zone pastorale très vaste²⁵. À l'avenir, les conseillers communaux ont évoqué la difficulté de pouvoir trouver les fonds. Sans argent, les puits PDP et leurs accords sociaux seront difficiles à reproduire. Or, si on ne peut pas multiplier l'initiative, l'impact restera restreint. De plus, le chef du groupement toubou de Métimé a fait remarquer que : « le manque de puits fait problème autour des puits. Il faut faire beaucoup de sensibilisation et intensifier le nombre de puits, surtout dans les zones qui ont beaucoup de pâturage ». Car nous précise un chef de groupement, « un transhumant va vers un puits en fonction du pâturage, pas en fonction de la nature du puits ».²⁶

Pour être significative, la démarche PDP doit concerner beaucoup de puits. Pourra-t-on à l'avenir consacrer autant d'argent aux accords sociaux et multiplier ce type de puits ?

À l'échelle actuelle des 15 puits réalisés, le changement dans l'ensemble de la zone pastorale n'est pas très significatif pour le maire de N'Gourti. Même s'il y a une harmonisation sur l'ensemble des communes, elle ne portera que sur trop peu de points d'eau.

L'échantillon actuel est encore trop faible pour mesurer l'impact des puits PDP sur l'ensemble de la zone.

Il a été constaté une forte pression démographique sur les puits modernes PDP. La bonne disponibilité en eau, la limitation des conflits, représentent un attrait pour les éleveurs. La

²⁵ Voir les chiffres dans le rapport Care de Sitou Lawali « approche puits de la paix ».

²⁶ Il a ainsi voulu relativiser la surestimation de l'hydraulique développée par la démarche PDP.

paix sociale qui commence à s'y développer est recherchée. Malgré l'existence de règles qu'on ne trouve pas sur les puits hors grappe PDP, les communautés qui souhaitent la tranquillité sont prêtes à payer l'eau et le pâturage à ce prix.

De ce fait, les puits qui ont connu des défaillances de construction, se fragilisent par la forte concentration d'animaux²⁷. Il ne faudrait pas non plus que la forte concentration humaine aboutisse à l'opposé de l'objectif recherché. Si les éleveurs ont mis en avant l'avantage de pouvoir tisser des liens grâce aux accords sociaux, il serait dommage que la promiscuité accrue soit aussi la cause de querelles.

Par ailleurs, la dégradation sur les sols et les pâturages occasionnée par les piétinements autour des puits pose la question des mesures à prendre pour y remédier²⁸.

La forte concentration humaine et animale occasionnée par les puits PDP risque de dégrader les puits.

Il a été précisé que la négociation des accords sociaux a abouti avec les communautés en présence²⁹. La mobilité des éleveurs n'a pas permis d'associer tous les transhumants sur certains sites, notamment les mohamids, ce qui représente, aux yeux de certains, une défaillance de la démarche.

Les règles sont contestées par les mohamids car ils ont souvent été absents des accords sociaux, de par leur mobilité. En ce sens on peut dire que les accords sociaux n'ont pas encore tout à fait abouti.

Les règles tarifaires sont aussi contestées par beaucoup d'éleveurs résidents, quels que soient les sites.

D'un côté, on peut dire que le début de régularité des paiements prouve une acceptation du fait que le service de l'eau a un coût et qu'il faut contribuer aux dépenses de façon équitable pour y avoir accès. D'où le succès du processus de sensibilisation en cours.

D'un autre côté, on constate de nombreuses réticences au paiement. C'est probablement pour deux raisons.

La première provient peut-être du fait que les accords n'ont pas atteint le niveau de consensus nécessaire. Ceux qui invoquent cette ressource comme un don du ciel non monnayable, ne voient pas que c'est le service qui est payant et non l'eau.

²⁷ Cas repéré à Chawa Kataré où le poids d'une puisette retombée dans l'eau a heurté le soubassement du puits.

²⁸ La mission se propose de faire des suggestions en conclusion du rapport.

²⁹ À N'Guel Kakararé, les mohamids contestent moins les règles car ils ont été associés aux débats.

La position de l'individu en tant que contribuable, pour avoir accès à l'eau de façon équitable, peut être confondue avec la considération que le droit de boire est un droit fondamental de l'être humain. Dans cet esprit, l'accès à l'eau n'est pas une question de moyens mais de droit que les États et les collectivités territoriales devraient garantir. Cependant, les puits étatiques qui ont œuvré dans cet esprit ont aussi montré leurs limites. La recherche action du PDP s'est donc portée sur la possibilité d'une gestion concertée de la ressource. Ainsi, la vulgarisation doit s'accroître pour que les usagers soient conscients de payer le service de l'eau et non la ressource en eau.

Une seconde raison pour laquelle les éleveurs se montrent réticents à payer, provient simplement du fait que le paiement monétarisé ne fait pas partie de leurs pratiques. Jusqu'à présent, les FCFA ne sont utilisés que sur les marchés. Il faut donc du temps pour que les pratiques évoluent, mais les débuts de paiement réguliers prouvent que cette évolution est en cours.

Enfin, dans l'hypothèse où les tarifs pourraient servir à réguler l'accès au puits en cas de trop grande fréquentation temporaire, il faudrait intégrer cette variable dans la complexité des négociations.

La tarification de l'eau a été réglementée mais tout le monde n'est pas encore convaincu du bien-fondé du paiement du service de l'eau. Si la vulgarisation se poursuit, les pratiques finiront par changer.

Par ailleurs, la fin du projet a été évoquée comme un sujet de déstabilisation. Si l'ensemble de la démarche est reprise et appliquée aux nouvelles constructions de puits, cela peut minimiser l'impact du départ du projet. Dans le cas contraire, le maire de N'Gourti craint un désintéressement des usagers. L'idée de profit attachée à la présence d'un projet implique certaines perversions, notamment celle de s'impliquer dans une démarche de développement à la condition qu'elle rapporte. À cet égard, l'exemple des 18 ânesses données à l'occasion du téléthon du Danemark par Care, bien qu'indépendamment du projet, a été rapporté comme une marque d'intérêt au projet.

Quoiqu'il en soit, le départ du projet PDP inquiète les personnes qui se sont impliquées dans cette démarche et qui y croient. Tout doit être fait pour que ces débuts encourageants ne soient pas anéantis. En matière d'évolution des dynamiques sociales, il faudra plus de temps pour mesurer les changements en profondeur.

Ces craintes ont été retranscrites par la mission mais on peut dire que la majeure partie des personnes rencontrées se sont montrées encouragées par le début des effets positifs de

la démarche. Elle a au moins permis le dialogue et favorisé l'inter connaissance des communautés. Cette meilleure perception de l'altérité va à l'encontre des préjugés porteurs de malentendus et de conflits.

3.1.2. Impulsions générées par la démarche PDP

Les accords sociaux se sont appuyés sur les ententes traditionnelles car il y a toujours eu des ententes entre éleveurs. Des réciprocités antérieures d'échange de pâturage ont perdu-ré.³⁰

Mais, de fait, depuis que les ententes ont été formalisées et qu'il y a une réglementation, il y a moins de désordre autour du puits, si bien que les éleveurs passent moins de temps à gérer les conflits. La logique d'apaisement qui est en cours bénéficie sans conteste aux éleveurs qui ne trouvaient pas jusqu'ici de solution pacifique à la nouvelle complexité de la situation pastorale dans la région. Rappelons que la vie pastorale repose sur des ententes, des échanges et des alliances des groupes en présence, propres à créer des interdépendances indispensables pour faire face aux aléas. Les conflits sont une entrave au développement du pastoralisme. Cette « culture de la paix », décrite comme telle par les personnes rencontrées par la mission, est de façon incontestable un apport positif de la démarche PDP : « les gens ont compris que s'il y a la paix, c'est pour tout le monde ». Les maires de N'Gourti et de Toumour sont formels : depuis le début de la démarche, si ce n'est le problème de Baram Moussa³¹ auquel il n'a toujours pas été trouvé de solutions, les autorités n'ont plus à intervenir sur les puits PDP pour des conflits violents, comme c'était le cas avant ou sur d'autres puits encore aujourd'hui.

L'objectif de ramener la paix autour des puits a été atteint

Bien sûr, les règles sont souvent contestées, bafouées, ignorées, mais la consolidation des accords sociaux et comités de gestion dont il a été question partout où la mission est passée, permet de régler localement les conflits qui émergent : « Dans une communauté il y a toujours de récalcitrants mais s'il y a solidarité, les gens arrivent à s'entendre ». La reconnaissance des comités de gestion par les communautés est effective car elle est dans l'intérêt des populations. Il coûte bien moins cher à des éleveurs de voir gérer leurs conflits par une autorité locale que de faire venir la gendarmerie ou l'administration depuis N'Gourti ou Toumour lorsque les heurts prenaient une ampleur non maîtrisée. Compte tenu des distances, les frais de carburant, si ce n'était que cela, pèsent déjà beaucoup en termes de dé-

³⁰ Les affinités liées aux échanges entre familles et lignages peuls se poursuivent, par exemple à N'Guel Kouré où des transhumants ont l'habitude de venir 7 ou 8 mois sur le site où ils peuvent trouver eau et pâturage.

³¹ Voir une note de réflexion de Care sur ce problème particulier dans la « Note de réflexion sur les résultats issus des forums sur la problématique de gestion du point d'eau de Baram Moussa », réalisée par Yaoulé Kabirou AT JPCP, Moustapha A Lamine A.CP/PdP2 et Salé Ali Coordonnateur Régional PROGRES.

penses. Les comités de gestion sont fonctionnels et valorisés. La reconnaissance dont ils bénéficient, tant par les communautés que par l'administration qui a approuvé le processus, leur permet de s'engager réellement dans la logique de conciliation qui a été amorcée par la démarche.

Les comités de gestion sont légitimés par les communautés et l'administration, ce qui leur permet de jouer efficacement leur rôle de régulateurs

La propreté des puits et la diminution notoire des diarrhées constatées par les femmes sont des indicateurs de responsabilisation. Selon le secrétaire permanent de la grappe de N'Guel Djayé, on assiste à « une métamorphose notoire des attitudes des gens par rapport à la gestion des puits ».

L'amélioration des règles d'hygiène autour des puits est un indicateur de responsabilisation et d'appropriation des règles

Les règles sont connues même si elles ne sont pas toujours appliquées. Un point important qui a été notifié dans les accords sociaux consiste à ne pas entrer sur un site en possession d'une arme. De fait, avec ou sans kalachnikov, les négociations ne s'engagent pas de la même façon. C'est un préalable qui donne du poids aux comités de gestion pour se faire respecter. Les transhumants ont cette faculté de colporter les informations d'un campement à l'autre. Ils connaissent cette règle qui est tout à leur avantage. En effet, en arrivant désarmés, les stratégies des résidents pour les dissuader de rester sur le puits sont désactivées. La peur ne prend plus le dessus. Ainsi la méfiance et la défiance peuvent laisser la place à un accueil potentiel de l'étranger qui arrive. Un chef de groupement Toubou a noté à cet égard que cette ouverture retrouvée vers « l'autre » est un signe de solidarité réactivé. Ce processus rétablit le droit des transhumants à être accueillis sur un point d'eau et favorise ainsi la mobilité. C'est aussi un pas vers la coexistence pacifique.

La règle d'interdiction des armes sur les sites a rééquilibré les rapports de force et pacifié les négociations

Le processus de pacification est en cours mais tout n'est pas acquis. Les rapports de force sont loin d'avoir disparus car les mentalités sont longues à évoluer, le consensus n'a pas abouti sur tous les points et le passé demeure. La question de l'intégration des mohamids reste à régler. Toutefois, les mesures prises sur chaque puits PDP peuvent aider à contenir les difficultés.

En rétablissant et régissant le droit d'accès sur les puits PDP aux transhumants, la démarche impulsée limite l'appropriation des puits par les résidents. La relation entre les résidents et les transhumants repose de plus en plus sur un compromis basé sur le « donant-donnant ». Les résidents parviennent à régler et les transhumants ne sont plus exclus des puits.

Un compromis a été trouvé : les transhumants ne sont plus dissuadés de rester et les résidents sont mieux « armés³² » pour régler l'accès au puits

Le puits public PDP devient peu à peu un bien commun, avec des règles communes à tous, notifiées dans les accords sociaux. On peut ainsi suggérer qu'un esprit de bien commun, tout à fait nouveau dans la représentation politique locale, mais décelé par le maire de N'Gourti, commence à émerger.

Les éleveurs ont appris à formuler une demande de puits et de réhabilitation. Ce qui n'était pas le cas quand, seul leur représentant se chargeait de monter les dossiers et d'aller négocier. En faisant ce travail, le leader s'octroyait le droit de régir l'accès à l'eau. Les accords sociaux « ça casse la redevabilité des communautés vis-à-vis de certains leaders qui s'étaient appropriés les puits » a affirmé le maire de Toumour. On est en droit d'émettre l'hypothèse que cette gestion « démocratisante » des puits peut supplanter les rapports de subordination préexistants en ce sens que, dans la nouvelle démarche PDP, les éleveurs n'ont plus intérêt à profiter des financements des leaders. Plutôt que de laisser payer au leader les 150.000 FCFA demandés à la construction du puits, mieux vaut payer chacun sa part et s'en remettre à l'ensemble des personnes élues des comités de gestion.

Ce type de changement ne sera mesurable que dans quelques années, mais d'ores et déjà, un nouveau modèle est en cours et a commencé à rétablir l'équilibre des pouvoirs. Le maire de Toumour est même convaincu que si les éleveurs commençaient chacun à donner aux yeux de tous, en assemblée, leurs cotisations pour la construction du puits, les rapports de force s'équilibreraient par la pression sociale et la dignité retrouvée.

Ces propos recueillis à Toumour ne doivent pas laisser penser que les comités de gestion ont remplacé les leaders. Il n'est pas question de rivalité entre anciens et nouveaux leaders, mais plutôt d'intégration des anciens leaders dans le processus de légitimation des comités de gestion. Le processus a désindividualisé la gestion des puits. Le leader est toujours reconnu comme un représentant de la communauté compétent pour gérer le puits, mais il n'est plus reconnu comme étant seul pour faire. De plus il a des outils efficaces en termes de réglementation pour le faire. Il ne peut plus s'approprier le puits mais son rôle a été renforcé par les accords sociaux. Il n'est plus seul mais jouit quand même d'une meilleure reconnaissance.

Afin de définir ce terme « leader » si souvent utilisé sans toujours savoir ce qu'il recouvre, on pourrait s'appuyer sur les recherches en anthropologie politique qui ont mis en valeur

³² Terme employé par un éleveur

le rôle et les modes d'éligibilité des chefferies traditionnelles. D'une société à l'autre, la chefferie peut être transmise par lignage ou peut relever de compétences particulières reconnues par tous ceux que le chef est censé représenter. Dans ce dernier cas, la place du consensus peut être très forte dans les décisions que le chef aura à porter.³³

On assiste moins à une opposition entre anciens et nouveaux leaders, qu'à une intensification des capacités de dialogue des acteurs et à un renforcement des légitimités des représentants des communautés

La réglementation concernant le paiement de l'eau, bien que contestée, comme le prouve certaines réticences, permet d'avoir une emprise sur l'accès au pâturage des transhumants³⁴. En cas d'irrespect des réserves fourragères, l'accès à l'eau peut être suspendu. Certes, les mohamids peuvent contourner cette interdiction en allant abreuver leurs animaux sur d'autres sites de la région, mais d'une façon générale, ce levier sur les pâturages n'est pas négligeable sachant que l'accès aux pâturages demeure l'enjeu central du pastoralisme.

Un autre point fort de la démarche PDP a été relevé par la mission : sur les deux communes, hormis le cas de Baram Moussa, il n'a été mentionné aucune remise en question des lieux des sites suite aux négociations. C'est un des acquis de la première phase des puits PDP.

Le choix des sites PDP n'a pas été contesté

Par ailleurs, le représentant du chef de groupement peul de Toumour, affirme que « l'existence du puits a favorisé le rassemblement des familles autour alors qu'avant ils s'étaient éparpillés dans les cuvettes ». Ainsi, si la pression démographique sur les puits PDP peut susciter une surexploitation des pâturages, les éleveurs apprécient également de pouvoir se retrouver. En ce sens, on peut dire que les liens sont réactivés. Les occasions de rencontre et d'échange se sont démultipliées. Les femmes insistent sur la stabilité et la possibilité de se fréquenter.³⁵

Un grand nombre de personnes rencontrées ont insisté sur l'opportunité d'échanger et de pouvoir ainsi dépasser les barrières de l'altérité culturelle. C'est un pas vers une meilleure compréhension entre communautés. Un des membres du comité de N'Guel Kouré a préci-

³³ Par exemple, Marguerite Dupire a décrit le rôle des ardos dans les sociétés peules : « Exploitation du sol, communautés résidentielles et organisation lignagère des pasteurs wodaabe du Niger » les sociétés pastorales en Afrique tropicale, London, international tropical institut, 1975.

³⁴ Ce point important a été évoqué notamment en assemblée lors du passage de la mission à N'Guel Kouré.

³⁵ Un homme de N'guel Kouré a précisé : « si tu dis à une femme 'on quitte', c'est la guerre ».

sé : « il y a toujours eu des solidarités, même avec les mohamids, mais PDP renforce ces solidarités par les liens obligés ». Ainsi, la démarche a pris du temps pour s'installer, mais ce temps « a permis de se connaître ». Des conflits demeurent, mais les éleveurs passent moins de temps à les gérer et sont plus disponibles pour activer les liens sociaux.

Le temps qu'il a fallu pour faire les accords sociaux « nous a permis de se connaître »

On peut constater que les liens s'accroissent. C'est un des principes incontournables du pastoralisme que de créer des liens d'interdépendance pour pallier aux aléas. La dynamique conflictuelle s'inverse vers une sociabilité positive.

À Mandawa, on constate une réactivation de la vie sociale depuis deux ans. Les éleveurs de la grappe partagent la même pratique de l'élevage, la même religion et la même organisation sociale. Ainsi, ceux qui n'ont plus de pâturages, viennent chez les autres. C'est le cas des résidents de Chawa Kataré qui ont accueilli des résidents de Gôuni. Si le puits d'un site s'effondre, les campements se déplacent sur un puits proche : « si tu quittes ici, il y a un puits là-bas ». Au quotidien, les invitations aux cérémonies réactivent une cohésion sociale au sein de la communauté. Des alliances se concrétisent par des mariages³⁶. Entre communautés différentes, nous n'avons noté que de rares cas de mariages entre peuls et toubous sur le site de N'Guel Kouré, par exemple. Les rares unions intercommunautaires représentent un indicateur d'alliances possibles, mais en aucun cas une tendance marquée de rapprochements liés aux PDP.

Depuis deux ans, Mandawa est devenu le lieu de prière du vendredi. On y trouve une famille maraboutique et plusieurs communautés. La construction d'une mosquée en banco a eu lieu il y a quatre mois avec la contribution de toutes les communautés alentours.

Il a été évoqué un certain regain du savoir vivre, ce qui n'est pas négligeable dans cette zone de conflits

Enfin, une évolution sur la représentation qu'une communauté se fait de « l'autre » est en cours. Le fait que les résidents puissent invoquer les accords sociaux a redonné un droit

³⁶ Les pratiques matrimoniales sont très différentes d'une communauté à l'autre. À titre d'exemple, Catherine Baroin (*Écologie et organisation sociale : comparaison de trois sociétés sahariennes*, revue de l'occident musulman et de la méditerranée, 1981), nous indique que les toubous ne se marient pas entre parents proches, pas avant le 8^{ème} degré de parenté. À l'inverse, le mariage dit « mariage arabe », est celui qui s'effectue au sein du lignage, entre cousins germains, avec la fille du frère du père. Les peuls pratiquent ce dernier mariage de façon préférentielle, mais cette forme d'alliance matrimoniale cohabite avec une seconde forme, cette fois exogame puisque l'homme se doit aussi, souvent lors d'un second mariage, d'aller chercher une femme dans un lignage différent. La forme endogame permet de maintenir le troupeau dans la même famille, tandis que la forme exogame permet de tisser des liens de réciprocité en dehors du lignage.

d'accès aux puits aux transhumants. Certes un accès réglementé mais un accès quand même, donc une cohabitation entre communautés différentes.

En tant que pasteurs, les éleveurs ont des traits communs mais aussi des particularités. Celles-ci peuvent parfois choquer. Une des habitudes des mohamids, relatée à plusieurs reprises par les peuls, est de s'approcher des habitats avec leurs dromadaires. Pour les peuls, le dromadaire n'a pas sa place dans l'espace intime de l'habitat. Ce type d'anecdotes est source de crispations. Le chef de campement de N'Guel Djabi se donne pour rôle d'initier chacun au respect de l'autre pour éviter que chaque communauté soit sur la défensive. Il lui arrive de monter son cheval pour chasser doucement les dromadaires des habitations.

Ainsi, l'appréhension de l'accueil des transhumants évolue tout doucement.

La représentation de « l'autre » évolue tout doucement

3.2. Les vulnérabilités : inclusion ou exclusion des plus vulnérables

3.2.1. Les transhumants les plus vulnérables

Il a été relaté différentes formes de solidarité, notamment entre peuls, à travers des prêts traditionnels d'animaux géniteurs, des prêts de dromadaires ou d'ânes pour le transport, de femelles en lactation pour la consommation du lait. *L'habbanae*, est un système traditionnel de redistribution sociale du cheptel, fondé sur l'estime réciproque des individus. Il instaure un contrat moral qui se perpétue entre les générations.

Dans certains cas, comme à Kolledji, il y a des échanges entre communautés peule et mohamid par le biais de dons de petits ruminants ou même de chameçons. Cependant, à N'Guel Kouré et Mandawa, les peuls refusent souvent les cadeaux car ils les estiment "empoisonnés"³⁷.

Du fait que les règlements ne prévoient d'imposer ni tours d'eau, ni taxation de l'eau aux petits troupeaux de quelques têtes³⁸, cela facilite l'accès au puits pour les éleveurs qui cherchent à renouveler leur troupeau souvent décimé par les déficiences du climat. Il a été confirmé sur tous les sites que les petits élevages de transhumants sont favorisés.

Les petits troupeaux abreuvent le plus souvent avec les autres et ne sont pas concernés par les tours d'eau. Un éleveur qui possède cinq chèvres par exemple, ne va pas attendre trois heures qu'un troupeau de 200 petits ruminants ait fini d'abreuver, quand lui en aurait pour

³⁷ Mot traduit comme tel.

³⁸ Moins de 6 têtes de petits ruminants pour les résidents et 15 têtes pour les transhumants, et moins de 5 têtes pour les gros ruminants uniquement pour les transhumants.

un quart d'heure. Les petits éleveurs ne sont pas toujours en possession d'un âne pour tracter l'eau. Ils profitent ainsi de la traction par les éleveurs des gros troupeaux. C'est une question de bon sens et de savoir-vivre que d'intégrer l'abreuvement de quelques bêtes dans l'exhaure en cours. C'est aussi un signe de solidarité envers les plus démunis que de voir ces petits troupeaux inclus dans l'activité autour du puits.

Les petits troupeaux ne sont plus exclus des ententes sur l'accès à l'eau. Ils ont leur place autour du puits. Le processus d'exclusion des plus démunis est enrayeré grâce aux règles d'accès au puits qui se doivent d'être généralisées.

Les plus démunis sont reconnus et favorisés par la démarche PDP. Les règles d'exonération dont ils bénéficient, augmentent leurs capacités de résilience

Malgré l'interdiction de couper du bois, on continue à trouver des puits traditionnels car cela permet aux éleveurs de profiter de petites aires de pâturage, loin des grandes zones pâturées autour des puits cimentés, et d'activer ainsi leurs capacités de résilience pour les plus démunis. Même s'ils ne peuvent creuser leur propre puits par manque de moyens, ils peuvent séjourner sur des puits amis, par le jeu des alliances. La construction d'un puits traditionnel coûte cher si on compte le prix du bois, du transport, de la paille et du puisatier qui doit parfois creuser à plusieurs dizaines de mètres.

Ainsi, la coupe de bois persiste mais les gens n'osent pas se dénoncer. Les comités de gestion invitent les agents des eaux et forêts à sortir en brousse pour faire leur travail, s'ils veulent que le bois ne soit plus coupé. En tout état de cause, ce n'est pas du ressort des comités de gestion d'effectuer ce contrôle. De leur côté, les éleveurs demandent la clémence aux agents des eaux et forêts car ils ont besoin d'accéder à de plus vastes pâturages, grâce à ces puits. Quoiqu'il en soit, la loi coutumière est réglementée. Elle autorise la coupe du bois dans certaines conditions pour ne pas tuer la souche. Ceci étant, l'agent de l'environnement rencontré à N'Gourti a précisé que son service n'est opérationnel que depuis six mois, avec très peu de moyens et un nombre très limité d'agents pour une commune aussi vaste.

Les puits traditionnels, malgré la coupe du bois que cela implique, permettent aux troupeaux, dont les plus petits, d'avoir accès aux pâturages excentrés.

3.2.2. La situation des femmes

La situation des femmes n'est pas très différente de celle des hommes en ce qui concerne l'accès à l'eau. Compte tenu de leur répartition des tâches, le plus souvent liées au travail domestique, les femmes sont plus directement concernées par l'eau de consommation.

La localisation de la fixation des campements autour des puits PDP possède l'avantage de fournir une eau de proximité et en quantité suffisante. Le temps nécessaire pour la corvée d'eau est raisonnable et facilite ainsi leur travail. Une femme arabe de Chawa Kataré en a témoigné : « Nous sommes contentes pour l'accès au puits. Avant on ne pouvait même pas se voir à cause de la corvée d'eau. Aujourd'hui c'est bon ».

Enfin, elles ont souligné à plusieurs reprises que la stabilité du campement les fatigue beaucoup moins que les déplacements continuels du campement.

3.3. Évolution dans l'organisation sociale

3.3.1. Tendances à la fixation des campements

En plus des pâturages, la quantité et la qualité de l'eau sont des facteurs déterminants pour fixer les éleveurs autour des puits. Ainsi, autour des puits PDP, les constructions en banco sont apparues pour les habitations, les mosquées, les écoles ou les cases de santé, notamment sur les sites peuls. Les toubous n'utilisent pas le banco. Leur type de construction en tiges ne doit pas laisser présumer d'une quelconque précarité ou mobilité. Le banco ne peut pas être le seul critère de sédentarisation. Même sans banco, des toubous se fixent près des puits, notamment à Tchirawa³⁹. Beaucoup de sites, notamment toubou et arabes, réclament des cases de santé mais aussi des écoles. À N'Guel Djayé, 18 enfants du site sont scolarisés depuis qu'il y a un puits PDP.

Peuls et toubous se fixent autour des puits PDP, avec ou sans banco

Certains résidents peuls ou toubous pratiquent, sur tous les sites visités, une agriculture pluviale éparse, sous forme d'appoint. Les rendements sont très faibles. Le but recherché n'est pas forcément la production de graminées, mais au moins de fourrage grossier valorisé par les ruminants. Cependant il n'a pas été constaté ce type de pratique sur les puits arabes.

Le peu d'agriculture pluviale sert surtout à produire du fourrage

La question est de savoir s'il faut parler de sédentarisation, de villagisation, de fixation des campements ou de stratégies d'adaptations temporaires. Selon les communautés, les familles, les individualités, et en fonction des aléas, il est probable qu'il y ait des réponses

³⁹ Ils le font de façon différente des peuls qui éloignent les campements du puits. Les toubous se positionnent en cercle, proche du puits et en hauteur pour pouvoir surveiller les arrivées.

différentes, voire provisoires. En milieu pastoral, parler de sédentarisation équivaut à remettre en cause tout un mode de vie et toute une organisation sociale basée sur la mobilité. Nous n'évoquerons pas ici les transformations en terme de territorialité mais seulement celles que nous pouvons étudier socialement.

Les institutions sociales⁴⁰ telles que le mariage par exemple, tributaire des alliances liées aux réciprocités de pâturage, se contractent de façon très réglementée selon les communautés. La constitution des troupeaux, autre exemple, répond à un système complexe de dons et contre dons qui émaillent la cohésion sociale. L'organisation des communautés pastorales repose sur la possession des troupeaux. Le bétail est au cœur de l'organisation sociale. Si le fait de résider près d'un puits permet de nourrir le bétail et d'activer les relations sociales, il est évident que la tendance à la fixation n'est pas incompatible avec un mode de vie pastorale. Dans le cas contraire, l'avenir nous dira quels seront les choix qui s'offrent aux transhumants.

L'organisation sociale repose également sur des systèmes de pouvoir exercés au sein de chaque société. Les décisions sont le plus souvent consensuelles, même si un représentant est souvent reconnu pour porter la décision. En aucun cas la mission n'a été témoin de modifications notoires sur l'exercice du pouvoir du fait de la fixation des campements.

Ainsi, dans l'état actuel des observations, rien ne permet de constater que l'organisation sociale des communautés en présence ait pu être modifiée du fait de regroupements plus stables autour des puits PDP. Toute spéculation sur une sédentarisation annoncée paraît donc abusive

3.3.2. Qu'en est-il des réciprocités ?

Cette stabilité progressive autour des puits doit être appréhendée en termes de nouvelles dynamiques. En effet, si les campements ont tendance à se fixer, il n'en est pas de même des troupeaux qui sont perpétuellement à la recherche de nouveaux pâturages. Les rencontres occasionnées lors de la négociation des accords sociaux ont permis indéniablement de créer de nouveaux liens. Avec cet intérêt commun de paix autour des puits, les éleveurs ont échangé des numéros de téléphone, des informations concrètes sur leurs troupeaux⁴¹. Ils ont eu de nouvelles occasions de se prêter des animaux géniteurs ou laitiers.

Les pluies étant disparates sur la zone, un territoire peut bénéficier d'une bonne saison des pluies quand un autre sera déficitaire. C'est sur la question des pâturages irréguliers que se

⁴⁰ Voir de Catherine Baroin, *Anarchie et cohésion sociale chez les toubous : les Daz Kézerda*, (Niger), Cambridge university press/Paris, Édition de la maison des sciences de l'homme, collection « production pastorale et société », 1985, ou *Organisation sociale des Peuls*, 1970, Paris, Plon, de Marguerite Dupire.

⁴¹ Par exemple, lors d'une réunion à l'échelle de la commune de Toumour, des éleveurs se sont échangés les signes de marquage de leurs troupeaux afin de pouvoir se signaler mutuellement la disparition d'une bête. Chacun peut ainsi repérer à qui appartient l'animal égaré.

joue toute la question des réciprocités. Par le biais des réunions initiées par le PDP, les éleveurs ont démultiplié leur réseau de relation et ainsi augmenté leurs chances de pouvoir profiter de pâturages disponibles sur d'autres puits stabilisés et plus sécurisés qu'avant, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la grappe. Quand un transhumant connaît les résidents d'un puits, il est beaucoup plus facile de partager leur pâturage. Non seulement la méfiance disparaît, mais le résident verra son intérêt à pouvoir se déplacer sur le territoire d'attache du transhumant en cas de pâturage déficitaire l'année suivante. Par exemple, les résidents de Mandawa fréquentaient auparavant les sites de Kudaraoul et Dîri, où il y a des puits cimentés peu fonctionnels. Depuis qu'il y a un puits PDP à Mandawa, les éleveurs restés sur Kudaraoul et Dîri transhument à Mandawa. Mais quand Mandawa manque de pâturages, les résidents sont accueillis sur leur ancien puits. Car c'est sur la question des pâturages que la réciprocité prend tout son sens, et de ce point de vue, on peut dire que l'obligation de s'entendre sur les puits PDP a favorisé un incontestable développement des réciprocités.

Cependant, si l'enjeu de la réciprocité se situe autour des pâturages, les règles d'accès à l'eau ne doivent pas entraver ces capacités d'échanges réciproques. Or, nous constatons que, si les tarifs sont réglementés et harmonisés à l'échelle intercommunale, il n'en est pas encore de même pour le délai à partir duquel le paiement est obligatoire, ni pour la réglementation des tours d'eau. En termes de réciprocités, les éleveurs qui se déplacent sur une autre grappe s'attendent à bénéficier des mêmes avantages que ceux offerts sur leurs puits. En ce sens, les règles de réciprocité sont en cours mais pas tout à fait abouties.

L'enjeu des réciprocités se joue essentiellement sur l'accès aux pâturages. De ce point de vue, la démarche PDP a accentué les réciprocités en démultipliant les relations d'interdépendance. Reste à intensifier ces échanges par une harmonisation des règles d'accès aux points d'eau.

Si les sites PDP ont tendance à favoriser la concentration humaine, c'est aussi parce que les familles y voient l'occasion de se regrouper. Notamment chez les peuls, les enfants d'une même fratrie, sur plusieurs générations, verront l'occasion de séjourner ensemble sur les puits PDP de bon débit, s'il y a assez de pâturage. Ce rapprochement des familles peut être un facteur de fixation des campements.

La mission a posé la question des droits fonciers pour les familles qui font construire autour des puits. Les personnes interrogées éludent le problème compte tenu de l'espace dont elles disposent en milieu pastoral. De plus, il nous a été répondu que les lieux de fixation des communautés correspondent à leurs territoires d'attache : « Chacun connaît la terre de ses ancêtres ». Les puits cimentés PDP ont souvent été creusés sur le lieu d'un ancien puits traditionnel.

Les puits PDP se sont appuyés sur le système traditionnel et ne sont donc pas en opposition avec les systèmes existants

Par ailleurs, la pression démographique ne semble pas alerter les résidents sur l'éventuelle complexité de la situation foncière à venir.

La question du foncier est évacuée par les résidents des puits PDP

Un des atouts de la fixation des campements réside dans la responsabilisation des comités de gestion qui, de fait, sont davantage présents pour gérer le puits.

4. Conclusion

Afin de resituer cette mission dans la recherche action menée par le projet PDP, on peut d'ores et déjà dégager des acquis en matière de stabilité de la paix et de meilleures relations entre les communautés. L'absence de conflits violents sur les puits PDP, en comparaison avec les autres puits de la région, permet d'affirmer qu'un certain regain de sérénité est atteint. La mobilité des éleveurs pose moins de problèmes entre résidents et transhumants sur les puits PDP.

On peut affirmer que les accords sociaux ont apporté une légitimité aux comités de gestion, reconnus par ailleurs par l'autorité communale à travers un arrêté communal complétant la convention de gérance. Les réglementations mises en place par les communes ont donné de l'assurance aux résidents des puits PDP pour accueillir les transhumants de façon plus organisée et éviter les désaccords interminables aux lourdes conséquences. Pour autant, si le prix du service de l'eau a été harmonisé à l'échelle communale sur les puits PDP, il n'en est pas de même pour les autres règles (tours d'eau, ordre d'arrivée sur le puits...), ce qui demeure un sujet de débats et de mésententes entre les communautés.

Ainsi, le présupposé énoncé en début de projet, prétendant qu'« un puits bien géré est un puits en paix », se trouve en partie confirmé. La gestion sociale des puits par les usagers a renforcé la paix, par contre, la gestion réglementée et harmonisée sur l'ensemble des puits PDP n'est pas encore tout à fait opérationnelle.

Il y a lieu de suggérer une harmonisation de l'ensemble de la réglementation concernant l'accès aux points d'eau, et ce à l'échelle des deux communes. Jusqu'à présent, les usagers de chaque point d'eau ont cherché le consensus, en fonction des normes propre à chaque communauté résidente. Pour accentuer les possibilités de mobilité, il y a lieu de reprendre les négociations à un niveau plus global (à l'échelle intercommunautaire) et chercher un plus large consensus. Les normes, selon lesquelles chaque comité de gestion négocie, doivent être mises à jour, rediscutées entre communautés différentes afin d'arriver à une réglementation commune tout en tenant compte des différences de chacun. Ce n'est qu'au prix d'un large consensus, abordant tous les détails liés aux représentations culturelles de chacun, y compris celles des mohamids, que les accords sociaux auront réellement aboutis, sans craintes de mésententes. L'élaboration consensuelle de ces règles, pourrait se faire en collaboration avec les associations d'éleveurs (AREN, FNEN Daddo,

CAPAN...) en plus des partenaires qui ont déjà été associés aux accords sociaux (maires, chefs de groupement, de tribu/village, services techniques et leaders communautaires).

Par exemple, le paiement de l'eau, qui a pourtant été harmonisé, ne fait pas encore l'unanimité quant à sa nécessité. D'une part, la vulgarisation doit se poursuivre pour distinguer le paiement du service de l'eau, de la ressource en eau. D'autre part, en choisissant d'établir des prix et des tailles de troupeau différents, selon s'il s'agit de résidents ou de transhumants, la mobilité des résidents qui doivent transhumers pour le bien du cheptel n'est pas facilitée. C'est un des points à réétudier si on considère que la mobilité reste, pour les éleveurs de la région, un enjeu capital d'adaptation en cas de sécheresse.

Un travail de vulgarisation sera également à prévoir pour que les accords consensuels soit accessibles et appropriés par tous les éleveurs. Cette vulgarisation reste à mettre en place par le projet PDP, d'autant que les ONG partenaires risquent de manquer de moyens pour le faire. Il faudrait d'ailleurs chercher à limiter le coût du processus pour le rendre accessible à toutes les ONG partenaires, si la généralisation de la démarche reste un objectif. Quoiqu'il en soit, la dynamique émergente ne peut être laissée à l'abandon. Le succès constaté autour des puits PDP doit être reproductible afin de répartir les flux migratoires.

Face au risque éolien constaté localement autour de certains puits PDP, on pourrait également prendre des mesures d'accompagnement de fixation des dunes. Des mises en défens pourraient être négociées en prolongement des accords sociaux existants. Sur la question de la fixation des dunes vives, des villageois originaires des cuvettes du Manga ont un savoir-faire qui pourrait se transmettre aux éleveurs résidents des puits PDP⁴².

Depuis 2008, la longue expérience des PDP (phases 1 et 2) a contribué à argumenter la stratégie nationale d'hydraulique pastorale en cours d'approbation. Cela s'est traduit par une contribution de l'expérience PDP sur le nécessaire investissement dans l'animation avant et pendant la construction des puits. Cette réflexion a débouché sur l'élaboration collective et l'édition du guide national d'animation en hydraulique pastorale. Les débats sur la stratégie ne sont pas clos car elle n'est pas validée. Une commission de relecture a été récemment mise en place au niveau des ministères concernés. Le PDP, et plus largement CARE, devront apporter une contribution complémentaire sur la base des acquis du PDP 2 (contribution à la paix, acquis de la formule des comités de gestion, meilleure harmonisation des réglementations, rôle des communes et de l'intercommunalité).

Enfin, une capitalisation finale susceptible de mesurer l'ensemble des contributions du projet, au-delà des dynamiques sociales, serait probablement complémentaire à ce travail. En termes de pérennisation d'un tel processus, il serait même tout à fait intéressant

⁴² Voir les rapports suivants dans lesquels les savoir-faire ont été consignés : Guibert B., Ichaou A., *Capitalisation externe du Projet d'Appui à la Gestion des Ressources Naturelles de Mainé-Soroa*, Diffa, IRAM-INRAN, 2006 et Guibert B., Ichaou A., *De la dune fixée à la cuvette retrouvée, L'exemple du projet d'appui à la gestion des ressources naturelles*, Diffa, DANIDA-PAGR, 2008.

de revoir, d'ici trois ans, si l'évolution prometteuse des relations sociales entre les groupes en concurrence sur les ressources naturelles, a poursuivi sa courbe ascendante.

5. Annexes

Annexe 1 : Termes de référence de la mission

Annexe 2 : Bibliographie consultée

Annexe 3 : Guide de rencontre utilisé sur le terrain

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 5 : Calendrier de la mission

Annexe 6 : Liste des entreprises ayant réalisé les puits visités

Annexe 7 : Exemple du règlement d'un puits visité

5.1. Termes de référence de l'Étude

CARE International au NIGER - CARE DANMARK

Programme de Gestion équitable des Ressources Naturelles et de Renforcement de la Société Civile

Projet de sécurisation de l'accès à l'eau pour les pasteurs du Niger oriental
« Projet Puits De la Paix Diffa – PDP2 »

Termes de référence pour

Une Analyse de la dynamique sociale autour des puits mis en place par le projet de sécurisation de l'accès à l'eau pour les pasteurs du Niger oriental « Puits de la Paix » dans la région de Diffa.

Préparé par :

AMADOU Tiné Mohamed Tidjani AT/S-E PROGRES/Diffa

Approuvé par :

MOUSTAPHA A Lamine, Chef de Projet PDP2, CARE/Diffa, juin 2013

Informations générales

1.1 L'activité

Il s'agit de faire une capitalisation des impacts des puits de la paix réalisés par le projet PDP dans ses phases 1 et 2 sur le plan anthropologique dans les communes de Toumour et N'gourti, en région de Diffa.

1.2 Bénéficiaires

Le principal bénéficiaire de cette consultation est le Projet PDP et ses partenaires de mise en œuvre notamment Care International, L'ONG DEMI-E et le Ministère en charge de l'hydraulique.

1.3 Période, durée, lieux, financement

1er au 24 juillet 2013 pour une durée de 25 jours de travail y compris la rédaction du rapport de l'étude.

L'étude se déroulera sur les sites des grappes des « Puits de la Paix » de Chawa Kataré, N'guel Kouré et Mandawa dans les communes de Toumour et N'gourti, en région de Diffa

Financement : budget projet PDP

1.4 Supervision de l'activité / contacts-clés

La supervision générale de l'activité est assurée par SERGE Aubague, Conseiller Technique International du PROGRES, CARE Niamey et ISSAKA Dan Dano, C/PROGRES,

L'organisation et la gestion opérationnelle de la consultation sur le terrain est de la responsabilité de MOUSTAPHA A. Lamine, chef de projet PDP2, CARE Diffa, ELHADJI MALAM SALE Goni, CUSE/PROGRES

Contexte et justification de l'étude de la dynamique sociale

CARE International au Niger en partenariat avec l'ONG DEMI-E mettent en œuvre une deuxième phase du « Projet PUIITS DE LA PAIX (PDP2) » de deux ans, cofinancé par l'Union Européenne et CARE Danemark.

Les actions du projet concernent les communes de Toumour et de N'Gourti et visent à contribuer à la bonne gouvernance des ressources pastorales dans la région de Diffa. Il s'agit pour le projet de mettre au point des règles de gestion et une organisation assurant une meilleure gouvernance des puits pastoraux publics au profit des communes et des différentes communautés de pasteurs et d'agro-pasteurs.

L'enjeu stratégique est de réussir à ce que les communes se dotent et mettent en œuvre en concertation avec les groupes concernés et les organisations locales, une dynamique de gestion équitable et durable des puits pastoraux. Cela semble être acquis et se traduit par l'affirmation de la maîtrise d'ouvrage communale et par un usage raisonné et une attitude responsable chez les communautés résidant autour des « puits de la paix ». La dynamique sociale qui se développe autour des puits de la paix avec l'installation des Comités Locaux de l'Eau (CLE) et l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion harmonisée des puits pastoraux, des grappes des puits PDP à l'échelle communale et intercommunale est basée sur les savoirs faire locaux dans la gestion quotidienne des puits pastoraux.

C'est cette nouvelle dynamique est basée sur des facteurs de cohésion sociale, de prise en compte tous intérêts des groupes sociaux et de consolidation de la paix qu'il importe d'analyser et de comprendre pour

mieux apprécier les effets et l'impact du projet sur les conditions d'existence des diverses communautés utilisatrices des puits de la paix en termes le principe d'équité et de réciprocité des droits d'accès aux ressources et comprendre que ces derniers est une alternative pour la paix intercommunautaires et par ailleurs, bien adaptés au contexte de la zone sableuse.

Les présents termes de référence sont élaborés pour une consultation pour une étude sur la dynamique sociale autour des « Puits de la Paix » dans la région de Diffa.

Objectifs de la consultation

Cette consultation a pour objectif d'évaluer l'impact des puits de la paix sur les conditions de vie des communautés cibles en analysant les effets/impacts à court, moyen et long termes dans la vie des communautés des utilisateurs *en appréciant en quoi ils constituent une alternative pour la paix*

Il s'agit plus spécifiquement de :

- Décrire la nouvelle dynamique sociale au tour des puits notamment en termes des principes d'équité et de réciprocité des droits d'accès aux ressources et des savoirs faire locaux dans la gestion quotidienne des puits pastoraux
- Analyser comment les droits des plus vulnérables sont pris en compte avec l'institutionnalisation de fonds de l'eau;
- Faire des propositions d'amplification des effets/impacts positifs et d'atténuation des effets/impacts négatifs de la dynamique sociale générés par les puits de la paix

Résultats attendus de la consultation

Il est attendu du travail des consultants :

- La description claire de la nouvelle dynamique sociale au tour des puits de la paix ;
- L'analyse des tendances actuelles basées sur cette dynamique en cours ;
- Les changements positifs et négatifs en cours ou possibles en lien avec cette nouvelle dynamique ;
- L'identification les principales leçons et des enseignements
- Des recommandations pertinentes sur l'atténuation des effets négatifs sont proposées
- Les recommandations pour une extension /généralisation du type des puits de la paix et l'approche de gestion à tous les puits pastoraux de la zone pastorale;

Le rapport d'étude bien détaillé et bien illustré dont les résultats probants feront l'objet de publication de concert entre CARE, le Ministère de l'Hydraulique et l'IRAM.

Méthodologie de travail

L'étude sera conduite par deux consultants nationaux ou internationaux de formation anthropologue/sociologue de formation qui ont une grande expérience du milieu pastoral du Niger et du Sahel sur les questions des principes d'équité et de réciprocité des droits d'accès aux ressources et sur les savoirs faire locaux dans la gestion quotidienne des puits pastoraux.

Les 2 consultants travailleront en tandem et mèneront des investigations sur le terrain au niveau des grappes des puits de la paix de Chawa Kataré, N'Guel Kouré et Mandawa dans les communes de N'gourti et Toumour, en région de Diffa.

Ils travailleront en étroite collaboration avec des personnes ressources partenaires clés de la mise en œuvre du projet et les communautés en incluant un travail avec les comités de gestion et les maires. Ils doivent avoir une séance de travail avec le Conseiller Technique International du PROGRES, et/ou le Coordonnateur de PROGRES pour s'entendre entre autres sur le plan du rapport, la planification détaillée des activités, requérir leurs conseils sur la méthodologie, la partie prospective de l'étude et la relecture du document produit.

Deux séances de travail en atelier seront organisées à cet effet : le premier au début du processus de la consultation, pour clarifier les outils, le plan de travail, la méthodologie. Le deuxième atelier d'aide à la rédaction permettra de faire une relecture du draft de document pour au besoin proposer des améliorations nécessaires.

Les consultants pourront bénéficier du coaching à distance d'un Expert de l'IRAM sur les questions du Pastorisme et de l'Hydraulique pastorale en milieu Sahélien.

Les informations collectées permettront à anthropologue/sociologue de faire une analyse anthropologique de la dynamique sociale à l'échelle des grappes des Puits de la Paix, à l'échelle communale et intercommunale en relevant les aspects sociaux liés notamment à l'accès à l'eau, à l'état du compromis de l'usage, à la réciprocités entre communautés, à l'évolution des règles, au règlement des différends en vue d'apprécier la nature des transformation induite par les puits de la paix et comment les communes réagissent pour prévenir la maîtrise d'ouvrage communale...

Durée et calendrier

La durée proposée pour le travail est de 25 jours dans la période du 1er au 24 juillet 2013. Les détails du calendrier seront peaufinés avec le consultant et l'équipe de PDP sous la coordination du programme PROGRES.

La répartition indicative des 25 jours de travail est la suivante :

- 4 jours de voyage par avion (aller-retour Europe-Niger-Europe ; aller-retour Niamey-Diffa-Niamey) ;
- 2 jours ateliers de préparation Niamey et d'aide à la rédaction à Niamey /ou Maradi avec le CTI et C/PROGRES;
- 11 jours de présence au sein des communautés sur terrain dans la zone pastorale et rencontre avec les autorités communales;
- 1 jour de débriefing à Care Diffa,
- 0,5 jour de débriefing à Care Niamey,
- 0,5 jour de débriefing Niamey Délégation de Communauté Européenne,
- 2 jours d'appui à distance d'un Expert de l'IRAM sur les questions du Pastoralisme et de l'Hydraulique pastorale en milieu Sahélien
- 5 jours pour la rédaction du rapport avec un rapport finalisé d'une trentaine de page.

Profile des consultants et Responsabilités

Cette capitalisation qui requiert une expertise nationale sera confiée à une institution ou à des consultants indépendants disposant de compétences liées :

Aux systèmes de vie et de production en milieu pastoral sahélien et nigérien notamment;

A la problématique de l'hydraulique pastorale en général, particulièrement au Sahel ;

Au suivi technique des puits pastoraux

En recherche-action en milieu pastoral sahélien et de leur capitalisation ;

A la production et de publication des documents scientifiques.

Les consultants (es) ont la responsabilité de fournir un rapport d'étude commun de haut niveau et d'une qualité scientifique irréprochable, en vue d'être publié dans des revues scientifiques.

Care, à travers le projet, mettra à la disposition des prestataires les moyens nécessaires pour la bonne exécution de cette consultation.

Choix des consultants

Les consultants (es) seront sélectionnés (es) par la coordination du Programme. Ils seront choisis (es) sur la base des backgrounds et des CV, mais aussi sur la base des propositions techniques et financières à soumettre à CARE Niger qui les transmettra à Care Diffa.

La proposition technique doit contenir au minimum:

une méthodologie claire et détaillée

une ébauche de plan de rapport

une première version de calendrier de travail à débattre et à finaliser avec la coordination du programme et le projet une fois la proposition technique retenue.

La proposition financière doit préciser au minimum :

Le montant des honoraires

Le taux des per diem sera est celui prévu par CARE dans sa politique des per diem sur le territoire nigérien.

Le dossier des propositions techniques et financières doit aussi contenir le curriculum vitae de chacun des deux consultants.

Produits

Les consultants fourniront un rapport commun consolidé d'étude d'une trentaine de pages au maximum sans les annexes.

Responsabilités des parties

Responsabilités de CARE

CARE Danemark & Care Niger assureront le choix des consultants et tous les aspects liés à la contractualisation. Le projet PDP2 mettra à la disposition des consultants la logistique, matériels et équipements pour faire le travail. Le projet PDP2 veillera également à la bonne conduite des travaux sur le terrain. Un animateur du projet accompagnera le consultant sur le terrain pour faciliter l'introduction aux communautés et pour servir d'interprète.

Responsabilités des consultants

Les consultants se conformeront aux clauses définies d'un commun accord avec CARE dans le contrat. Ils procéderont à la lecture et à la revue de la documentation, effectueront les visites de terrain conformément au programme établi avec la coordination technique du programme et présenteront des outils/grilles d'observation et de collecte et analyse/synthèse pouvant permettre d'obtenir les résultats attendus de la présente consultation. Enfin les consultants respecteront les délais convenus pour le dépôt du rapport provisoire et autres extraits attendus du travail.

Budget

La proposition financière du consultant sera complétée par la coordination de PROGRES pour développer un budget de la consultation en collaboration avec l'équipe de PDP.

Documents disponibles au niveau de Care au Niger

- Le document du PROGRES
- Le document du projet PDP2
- Les documents de planification opérationnelle du projet comme le DIP du projet
- Les outils de formation : ARED-IIED,
- Le rapport Narratif d'activités An 1 du projet PDP2, nov 2012
- Rapport de l'atelier de définition d'une approche de mise en place des comités locaux de l'eau et élaboration des conventions de gérance des points d'eau pastoraux, juil 2012
- Rapport Appui à l'élaboration des Outils d'Accompagnement des Structures et Instances de Gestion de l'Eau des Communes de Toumour et N'gourti, DNL/MH/E, nov 2012
- Rapport du rapport de l'APPROCHE PUIITS DE LA PAIX pour une gestion locale et concertée de l'eau et du pâturage dans les communes de N'Gourti et Toumour, Dr Sitou Laouali, juin 2013
- l'Ordonnance N°2010-09 du 1er avril 2010 portant le code de l'eau
- l'Ordonnance N°2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme
- Document de la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale
- Le Guide National d'Animation en Hydraulique Pastorale
- Documents de gestion administrative et financière des structures de gestion de l'eau à différents niveaux (CGPPP, CCG, CLE)
- Etc

Personnes de Contact

Préparé par: Amadou Tiné Mohamed Tidjani AT/S-E PROGRES

Approuvé par : Moustapa Abagna Lamine Chef de projet PdP 2

5.2. Bibliographie consultée

- Anderson S., *Proposition pour une approche en hydraulique pastorale*, Diffa, DRH/Projet hydraulique de Diffa et Zinder, 2003, 50 p. + annexes
- Anderson S., *La mobilité pastorale*, Diffa, ZFD, 2007, 68 p. + annexes
- Anderson S., Monimart M., *Recherche sur les stratégies d'adaptation aux changements climatiques des pasteurs mobiles de la région de Diffa*, IIED, 2009.
- ARED, (1999), *Recherche et maintien de la paix, stratégie pour une gestion alternative des conflits*, ARED/CERFLA-GTZ, 155 p.
- Arzika S., Bonnet B., Gandou Z., *Pratique et droits des acteurs dans la gestion des situations conflictuelles liées à la mobilité pastorale*, PSSP-ZDF/DED/Fnen Daddo, 2008, 110 p.
- Arzika S., *Partage des leçons apprises du PdP dans la recherche action en hydraulique pastorale dans la région de Diffa, N'Guingmi le 10 au 13 avril 2010*, UE/CARE-Projet PdP, 2010, 15 p.
- Balla A., Dadié O. H., *Une analyse de la dynamique sociale autour des puits de la paix, Cas du puits de Tiguirmi*, PDP/CARE-UE, mai 2011, 25 p.
- Banhzaf, M., *Capitalisation de la 1^e année de recherche-action en hydraulique pastorale dans le cadre du projet Puits de la paix en région de Diffa*, IRAM/CARE-UE, Projet PDP, 2008.
- Banhzaf, M., *Additif à la capitalisation de la 1^e année de recherche-action en hydraulique pastorale dans le cadre du projet Puits de la paix en région de Diffa*, IRAM/CARE-UE, Projet PDP, 2008.
- Baroin C., *Ecologie et organisation sociale : Comparaison de tribus sahariennes. In Revue de l'occident musulman et de la Méditerranée*, pp. 9-22, 1981.
- Baroin C., *Anarchie et cohésion chez les toubou : les Daza Késerda (Niger)*. Cambridge University Press, Éd. Maison des Sciences de l'Homme, 1985.
- Baroin C. *Les Toubou du Sahara Central*, éditions Vents de Sable, Paris, 2003
- Beuret Jean-Eudes, (2006), *La conduite de la concertation, Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Paris, Ed. L'Harmattan, 2006, 340 p.
- Bonnet, B., Touré O., *Evaluation finale du programme PROGRESS*, IRAM/CARE, 2010.
- CARE, *Etude qualitative de la pauvreté en milieu pastoral toubou daza et arabe mohamid de l'Est du Niger* Préparé par Djimraou Aboubacar, Coordonnateur PN53, avril 2001, 7 p.
- CARE, *Etude de cas de gestion des déséquilibres, Site pastoral de Lékéni, Projet SCVM pastoral Diffa Ner053*, 2002, 16 p.
- CARE, *Evaluation à mi-parcours du PROGRESS*, CARE-UE, 2009.
- Collectif, *Mission d'investigation sur les problèmes des arabes Mohamid dans les départements de Maïné Soroa, Goudoumaria et N'Guingmi Région de Diffa, du 29 oct. au 5 nov. 2006*, Association Timidria, 2006, 19 p.
- Collectif, *La problématique de l'intégration des pasteurs Mohamid dans la région de Diffa, Novembre 2007, Programme de Gestion Equitable des Ressources Naturelles et de Renforcement de la Société Civile*, Composante GRN-PCPAIX, 27 p.
- Consensual négociation Process (CNP) ou processus de négociation consensuelle, appliquée *Synthèse d'une analyse « oignon » théorique faite du conflit potentiel en zone pastorale de Diffa entre certains groupes de pasteurs Mohamid et d'autres groupes de pasteurs non Mohamid / Analyse PIB*, 2 p.

- De Leener P., Ndione E.S., Mbaye M., Raymond C. & Matthijs Y. (2005), *Le changement politique et social. Éléments pour la pensée et l'action*. Dakar (Sénégal), Éd. Enda Graf Sahel.
- Djimraou Aboubacar *Réflexion thématique, la problématique des pasteurs Mohamid dans le Niger oriental*, Coordinateur de programme, CARE International au Niger, Octobre 2006
- Dupire M., *Exploitation du sol, communautés résidentielles et organisation lignagère des pasteurs wodaabe du Niger*, les sociétés pastorales en Afrique tropicale, London, international tropical institut, 1975.
- Dupire M., *Organisation sociale des Peuls*, Paris, Plon, 1970.
- Guibert B., *Formation des Groupements Féminins au Niger*, Projet CARE, USAID-CARE Niger, 2004.
- Guibert B., Ichaou A., *Capitalisation externe du Projet d'Appui à la Gestion des Ressources Naturelles de Mainé-Soroa*, Diffa, IRAM-INRAN, 2006.
- Guibert B., *Capitalisation finale du projet Care NER 068*, Projet CARE, 2006.
- Guibert B., Ichaou A., *De la dune fixée à la cuvette retrouvée, L'exemple du projet d'appui à la gestion des ressources naturelles*, Diffa, DANIDA-PAGRN, 2008.
- Guibert et al., *État des lieux et proposition d'une stratégie nationale en hydraulique pastorale au Niger*, DHR-DANIDA, 2008.
- Guibert et al., *Etude régionale sur les contextes de la commercialisation du bétail/Accès aux marchés et défis d'amélioration des conditions de vie des communautés pastorales*, SNV, 2009.
- Guibert B., Ly Mamadou A., *Appui au processus d'élaboration d'un guide d'animation en hydraulique pastorale (GAHP)*, Diffa, ARED-IRAM/Niger, 2009.
- Guibert B., Mohamadou A., *Evaluation du programme ZFD, EIRENE-DED*, Rapport provisoire, 2010.
- Hamidou Mahamane Lawali, *Point sur l'évolution du travail de plaidoyer à CARE Niger à la lumière de l'atelier régional de CARE à Bamako, Maradi du 26 au 27 Juin 2008*, AT/ RC Ner074 Dakoro, Mme Djimraou Aissatou Abdoulaye AT Genre/L Programme MMD Niamey, 11 p.
- Kamaé Mahamadou, *Note de Capitalisation N° 2 : Le processus concerté de sélection des sites d'implantation des puits pastoraux PDP*, AT/SE & Capitalisation, Avril -juillet 2007
- Kamaé Mahamadou, *Rapport de l'atelier régional sur les leçons apprises du projet Puits de la paix*, AT/SE & Capitalisation, mai 2011, 13 p.
- PDP, *Manuel de sélection des sites d'implantation des puits cimentés et d'exercice communal de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage hydraulique*, UE/CARE-projet PdP, août 2009.
- PDP, *Etudes Hydrogéologiques de 24 sites potentiels d'implantation des puits pastoraux dans le cadre du projet Puits de la Paix à Diffa*. UE/CARE-Projet PdP, 2009, 30 p.
- PDP, *Rapport final de l'atelier sur la gestion du partenariat*, avril 2010, 12 p.
- PDP, *Guide d'animation en hydraulique pastorale*, UE/CARE-projet PdP, ARED, juin 2010.
- PDP, *Atelier national de validation et de partage des expériences, leçons et acquis de la recherche action en hydraulique pastorale dans le département de N'Guigmi, Mainé et Diffa*, 1^{er} au 3 décembre 2010, Version provisoire, 11 p.
- PDP, *Rapport de l'analyse genre dans les activités du projet Puits de la Paix, NER 076 dans le cadre de la revue annuelle 2010*, 2011, 11 p.
- PSSP, *La mobilité pastorale dans la région de Zinder*, IRAM-Karkara/AFD, 2009, 113 p.
- PSSP, *Rapport final d'exécution et de capitalisation du PSSP*, Ministère de l'Elevage /IRAM-E-GIS-BCEOM, 2011, 231 p.

Olivier de Sardan J.-P., Dagobi A., *La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public, le cas de l'hydraulique villageoise au Niger*, Politiques Africaines, n° 80, pp. 153-168.

REPUBLIQUE DU NIGER, *Code Rural, Recueil des textes*, CN du CRSP, Ed. 2004. 243 p.

Tapia R., Younfa A., *Mares et parcours*, Projet ZFD, DED, 2006, 77 p. + annexes

Tapia R., *Propositions pour l'amélioration des techniques des puits traditionnels au Niger*, 2007, 21p.

Thébaud B., *Politiques d'hydraulique pastorale et gestion de l'espace au Sahel*, Cah. Sc. Hum. 26, 90, p 13-31

Thébaud B. *Atelier de lancement technique du projet de sécurisation de l'accès à l'eau pour les pasteurs du Niger oriental (Puits de la Paix)*, 2007.

Thébaud B. *Enjeux de la décentralisation dans le contexte pastoral du Niger, outil de formation et d'animation Stratégie ZFD NIGER, dans le cadre du Module sur le pastoralisme de IIED-ARED*, IIED, Réussir la Décentralisation, CARE, ARED, 2006, 117 p.

Sauter Patrick (DED), Grime Vikki et Bracken Uta (EIRENE), *Stratégie ZFD Niger* déc 06, 24 p.

Exploitation de divers documents internes au projet Puits de la Paix et au programme PROGRES

5.3. Guide de rencontre utilisé sur le terrain

À l'intérieur de la grappe des puits

- Fonctionnement du puits d'après les règlements
 - Les tours d'eau
 - Paiement de l'eau, gratuité ou échanges de réciprocité
 - Droit de la soif
 - Comparaison entre les règles d'usage et l'usage effectif
 - Etat du puits (ensablement ...) et entretien (retrait des cordes cassées, nettoyage des abords du puits, déclenchement de l'entretien, paiement de l'entretien, niveau d'hygiène...)
 - Comparaison avec l'état des puits non PDP
 - Transparence de la gestion
 - Evolution sociale autour du puits
 - Tendances de villagisation (mosquée, école, constructions en banco...)
 - Raisons de ces tendances selon les communautés

- Évolution pastorale : changement des parcours, des territoires d'attache ou renforcement et sécurisation des parcours anciens ?

- Dynamiques sociales
 - Alliances individuelles, familiales, lignagères, intercommunautaires : nouvelles, Anciennes réactivées, anciennes perdues...
Niveau de solidarité interne aux communautés ou entre les différents groupes sociaux

- Eau
- Pâturages
- Mariages
- Relations résidents / transhumants
- Évolution de la place des populations les plus vulnérables, équité dans les tours d'eau
 - Petits groupes sociaux
 - Jeunes éleveurs
 - Femmes
 - Enfants (mise au travail, simple participation, amélioration des conditions de vie, scolarisation...)
- Revendications des minorités
 - Petits groupes sociaux
 - Jeunes éleveurs
 - Femmes
- État des conflits
 - Cas à problèmes ou violence avérée
 - État de la sécurisation de l'accès à l'eau
 - État du dialogue entre les communautés : acceptations, négociations, médiations
 - État de la mobilité par rapport aux parcours avant PDP
- Comparaison avec l'état conflictuel des puits non PDP
- Niveau de solidarité entre les sites de la grappe, intégration ou pas des petits puits dans la grappe

Au niveau des communes, en lien avec la grappe

Rencontre avec le maire + l'adjoint + le représentant de la grappe au niveau communal

- **Effectivité des accords sociaux**
 - contribution des communautés
 - niveau de responsabilisation des comités de gestion
 - hygiène et assainissement
 - participation des femmes
- **Effectivité de la gouvernance**
 - comité de gestion
 - comité consultatif
 - comité local
 - comité intercommunal

5.4. Liste des personnes rencontrées

LISTE DE PRESENCE DU SITE DE CHAWAKETERE

NOMS ET PRENOMS	FONCTION	VILLAGE
Abdrahamane Abakar	Chef de village	Chawa
Abakar Mamane	Leader	Kétééré
Hamit Ali	Membre Comité	Chawakétééré
Atmane Ali	Usager	Kétééré
Brahim Issa	Usager	Chawa
Abakar Brahim	Hygiéniste	chawakétééré
Hassane Mahamat	Leader	Chawa
Abdallah Moussa	Usager	Chawa
Mahamat Ismael	Usager	chawa
Abdrahamane Abdelkarim	Usager	chawa

LISTE DE PRESENCE DES FEMMES PARTICIPANTES A LA RENCONTRE

NOMS ET PRENOMS	FONCTION	VILLAGE
Haoua Moussa	Trésorière du comité	Chawakétééré
Mariam Younous	Usager	Chawa
Haoua Abdramane	Usager	Chawa
Haoua Mahamat	Usager	Chawa
Hadjé Mahamat	Usager	Chawa
Hadjé Salah	Usager	Chawa
Zara Ali	Usager	Chawa
Halima Ali	Usager	chawa
Zenaba Ali	Usager	Chawa
Elli Ali		Chawa
Fatouma Hassane	Membre du comité	chawakétééré
Aicha Mahamat	Usager	Chawa
Zeinaba Hamit	Usager	Chawa
Hadiza Chaib	Usager	Chawa
Haoua Moussa Mahamat	Hygiéniste adjoint	chawakétééré
Hamra Chagaray	Usager	Chawa
Sakina Abdrahamane	Usager	chawa
Mariam Issa	Usager	Chawa
Zahara Moussodo	Usager	Chawa
Haoua Mahamat Batiyé	Usager	Chawa
Zahara Ousmane	Usager	Chawa
Aidé Souleymane	Usager	Chawa
Mariam Abdelkarim	Usager	Chawa
Kaltouma Boubacar	Usager	Chawa
Hadiza Abdelkarim	Usager	Chawa
Hadjia Bey	Usager	Chawa
Chougoui Abdrahamane	Usager	Chawa
Amina Ahmat	Usager	Chawa

LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS A LA RENCONTRE DE TCHIRAWA A KAKARARE

NOMS ET PRENOMS	FONCTION	SITE D'ORIGINE	LIEU DE RENCONTRE
Issa Koré Adam	Président comité de gestion du puits	Tchirawa	N'guel Kakararé
Oumar Kollo	Collecteur	Tchirawa	N'guel kakararé
Moustapha Issa	Secrétaire général	Tchirawa	N'guel Kakararé
Ousmane Issa	Hygiéniste	Tchirawa	N'guel Kakararé
Elhadji Issa Ousseini	Usager	Tchirawa	N'guel Kakararé
Boutrane Issa	Usager	Tchirawa	N'guel Kakararé
Karaka Issa	Chargé des transhumants	Tchirawa	N'guel Kakararé
Elhadj Rozi	Transhumant mohamid	N'guel Kakararé	N'guel Kakararé
Elhadji Makay	Transhumant mohamid	N'guel Kakararé	N'guel Kakararé
Mahamat Ali	Leader Mohamid	N'guel Kakararé	N'guel Kakararé

5.5. Calendrier de la mission

Etapes et Activités principales	Date	Personnes rencontrées	Lieu
Voyage consultante Niamey-Diffa par vol PAM Installation à la case N'Gada	16 juillet	Rencontre avec le chef de projet PDP2 ;	Bureau de Care Diffa
Adoption du programme de mission terrain Préparation méthodologique et bibliographique Rencontre avec des membres d'AREN	17 juillet	Directeur Régional Care, chef de projet PDP2, Chef Antenne DEMI-E, agent de terrain 4 membres d'AREN	Bureau de Care à Diffa Au siège d'AREN Diffa
Séance de travail avec les membres des bureaux des comités locaux de l'eau de Toumour et N'Gourti et du comité Intercommunal de l'eau de Toumour et N'Gourti Entretien avec le secrétaire général du Gouvernorat	18 juillet	Deux présidents de CLE et membres du CIE, chef Antenne DEMI-E, Agent de terrain Secrétaire général du Gouvernorat	Bureau de l'ONG DEMI-E à Diffa Gouvernorat
Rencontre et entretien avec les communautés et les acteurs de la gestion concertée de l'eau et du pâturage à l'échelle de la grappe de « puits de la paix » de Mandawa	19 au 21 juillet	À Mandawa, groupe de 35 hommes dont 4 membres du comité de gestion, le chef du village, un leader et groupe de 8 femmes À N'guel Djabi groupe de 7 hommes dont un collecteur et le chef du village CGPEM de N'Guel Kouré et Gambal; Leaders communautaires de N'Guel Kouré et Gambal A Karia, entretien avec l'Elu communal (SP CCG);	Mandawa : site peul N'guel Djabi : site peul Karia : site peul
Rencontre et entretien avec les communautés et les acteurs de la gestion concertée de l'eau et du pâturage au niveau de la grappe de « puits de la paix » de Tchirawa	21 au 23 juillet	À Chawa- kataré un groupe de 10 hommes avec 2 membres du comité de gestion, le chef du village, un leader et groupe de 28 femmes dont 3 membres du comité de gestion À Tchirawa groupe de 7 hommes dont 5 membres du comité de gestion À N'Guel Kakararé groupe de 9 hommes (peuls) dont 2 leaders et un groupe de 3 hommes Mohamids transhumants	Chawa kataré : site arabes Tchirawa : site Tou-bous N'Guel Kakararé : site peul
Rencontre et entretien avec les communautés et les acteurs de la gestion concertée de l'eau et du pâturage au niveau de la grappe de « puits de la paix » de N'Guel Kouré	23 au 25 juillet	À N'Guel Kouré groupe de 9 hommes dont 5 membres du comité de gestion, le chef du village et un groupe de 3 femmes À Gambal, groupe de 6 personnes dont le chef de village et une femme âgée À Kollédji groupe de 7 hommes	N'Guel Kouré Gambal Kollédji

		dont un leader et le directeur de l'école de Mandawa originaire de Kollédji	
Retour à Diffa Débriefing et Réorganisation de la deuxième étape de la mission de terrain	25 juillet	Staff PDP2 Administration Care	Diffa
Voyage à N'Guigmi en compagnie du Chef de Projet PDP2	26 juillet		N'Guigmi
Voyage sur N'Gourti Rencontre avec les acteurs communaux de la gestion concertée de l'eau et du pâturage l'eau à l'échelle de la commune de N'Gourti Passage à Métimé pour rencontrer le chef de groupement Toubou (il était absent)	27 juillet	Rencontre avec le préfet de N'Gourti Séance de travail avec le maire de N'Gourti, le responsable du service de l'environnement, le responsable du service de l'élevage et 2 membres du CLE de N'Gourti dont une femme	N'Gourti
Rencontre avec le chef de groupement Toubou Voyage à Toumour en compagnie du Chef de Projet PDP2 Rencontre avec les acteurs communaux de la gestion concertée de l'eau et du pâturage l'eau à l'échelle de la commune de Toumour Fin mission Terrain Retour à Diffa	28 juillet	Séance de travail avec le Chef de groupement Toubou présent à N'guigmi Séance de travail avec deux élus communaux, membres du CLE de Toumour dont une femme et le représentant du chef de groupement peul absent lors du passage de la mission	Toumour
Séance de travail complémentaire avec l'équipe du projet Séance de travail avec le maire de Toumour rencontré à Diffa	28 juillet	Chef du Projet PDP2 et deux agents de terrain de l'ONG DEMI-E Maire de Toumour présent à Diffa	Bureau Care Diffa Case de passage N'Gada
Voyage retour Diffa-Niamey par vol PAM	30 juillet	AT CTI PROGRES	

5.6. Liste des entreprises ayant réalisé les puits visités

Entreprise Zouwéya (tel :20 540 029 à N'Guigmi) : Ritchiwi; Baram Moussa Tigrimi
Matan Jana

Entreprise Minia de Tintouma (cel : 96 26 60 31 à Diffa) : Nguel Jaé Tchirawa Chawa
Kataré Mandawa Nguel Kouré Magadam Ngafandu

Entreprise Moustapha Gasso (cel : 96 973010 à Diffa) : Adamri Nguel Hanagambadjo

Entreprise Souleymane Kiari (Baana)(cel : 96297740 à Diffa) : Kirikelzou Foukouwel

Entreprise Zouwéya (tel :20 540 029 à N'Guigmi) : Ritchiwi; Baram Moussa Tigrimi
Matan Jana

Entreprise Minia de Tintouma (cel : 96 26 60 31 à Diffa) : Nguel Jaé Tchirawa Chawa
Kataré Mandawa Nguel Kouré Magadam Ngafandu

Entreprise Moustapha Gasso (cel : 96 973010 à Diffa) : Adamri Nguel Hanagambadjo

5.7. Arrêté communal

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DIFFA
DEPARTEMENT DE BOSSO
COMMUNE DE TOUMOUR

Décision N°003 CRT/ du 30/09/13
portant harmonisation de l'usage des Puits
Pastoraux Publics à l'échelle de
la Commune Rurale de Toumour

Le MAIRE DE LA COMMUNE DE TOUMOUR

- VU la constitution du 25 novembre 2010;
- VU l'Ordonnance N°84-06 du 1er mars 1984 portant régime des Associations modifiée et complétée par la loi N°91-006 du 20 mai 1991 ;
- VU la loi N° 2001-23 du 10 août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales, et ses textes modificatifs
- VU la loi 2002-14 du 11 juin portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs lieux, et ses textes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance N°2010-54 du 17 septembre 2010, portant Code Général des Collectivités territoriales, modifiée par l'ordonnance n° 2010-76 du 9 décembre 2010 ;
- VU la loi 2008-42 du 31 juillet 2008 ; relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger

... République du Niger ; modifiée par l'ordonnance N° 2010-53 du 17 septembre 2010 ;

- VU l'ordonnance N° 2010-09 du 1er avril 2010, portant Code de l'Eau au Niger ;
- VU l'Arrêté n° 0116/MEE/LCD/DGH/DL du 15 octobre 2010, fixant les modalités d'organisation, de gestion, de suivi et du contrôle du service public d'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel dans le domaine de l'hydraulique rurale au Niger ;
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 juillet 2011 portant installation du conseil communal ;
- VU les nécessités du service public ;
- SUR Avis du Conseil communal de la Commune rurale de Toumour tenu le 30/04/2013, arrête les dispositions qui suivent pour assurer leur usage raisonné et responsable des puits pastoraux publics à l'échelle de la Commune rurale de Toumour.

Article 1 :

Nonobstant le droit à l'eau de chaque citoyen, qu'en vertu du principe « préleveur-payeur » et des pratiques communautaires harmonisées de gestion des Puits Pastoraux Publics, l'usage des puits pastoraux à l'échelle de la commune rurale de Toumour est soumis au prélèvement des taxes au titre de la caisse eau et selon les modalités ainsi qu'il suit :

L'utilisation du point d'eau par les résidents du site d'installation du point d'eau et des sites rattachés donne lieu au prélèvement au titre de la caisse eau d'une cotisation mensuelle, fixé à 100 Naira par chef de ménage et par mois.

Pour l'abreuvement des petits ruminants, les résidents paient une redevance mensuelle par troupeau de :

- o 100 Naira pour les détenteurs de 6 à 20 têtes,
- o 200 Naira pour les détenteurs de 21 à 70 têtes,
- o 300 Naira pour les détenteurs de 71 à 120 têtes,
- o 400 Naira pour les détenteurs de 121 à 170 têtes
- o 500 Naira pour les détenteurs de plus 170 têtes

Pour l'abreuvement des gros ruminants, les résidents paient une redevance mensuelle par troupeau de :

- o 100 Naira pour les détenteurs de 1 à 5 têtes,
- o 200 Naira pour les détenteurs de 6 à 20 têtes,
- o 500 Naira pour les détenteurs de 21 à 50 têtes,
- o 1000 Naira pour les détenteurs de 51 à 100 têtes,
- o 1500 Naira pour les détenteurs de plus 100 têtes

L'utilisation à des fins de consommation domestiques et d'abreuvement des animaux par le

- o 400 Naira pour les détenteurs de 31 à 50 têtes,
- o 600 Naira pour les détenteurs de 51 à 100 têtes,
- o 1000 Naira pour les détenteurs de plus de 100 têtes,

Article 2 :

En application du principe « pollueur-payeur », les contributions résultant de la dégradation d'un puits pastoral public ou de son site sous l'action de feu de brousse ou de coupe de bois vert donne lieu à une compensation financière à titre d'amende au dommage subi.

Le montant de l'amende est fixé par selon les voies autorisées et en fonction de l'ampleur du dégat occasionné sur l'ouvrage dûment constaté par le comité de gestion, l'autorité coutumière et les services techniques compétents (hydraulique, Elevage, Environnement)

Article 4:

En cas de non respect des dispositions énoncées dans l'Article 1 et l'Article 2, le contrevenant est dénoncé par le président du comité de gestion du puits pastoral public auprès de l'autorité communale

Faute d'accord à l'amiable sur le montant de la compensation financière à payer, le président du comité de gestion du point d'eau intentera une action en justice contre le contrevenant.

Article 5 :

La présente décision sera publiée dans le journal officiel de la République du Niger

La présente décision sera objet d'une large diffusion à l'échelle de la commune rurale de Toumour.

Les comités de gestion des puits pastoraux publics sont chargés de l'application des dispositions contenues dans la décision fera objet d'une large diffusion à l'échelle de la commune rurale de Toumour.

Le Maire de la Commune rurale de Toumour



